



Bulletin Officiel

N° 5816 Vendredi 15 Mars 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI -

2

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIVES

BEST LEASE

3-5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING « 2019-1 »

6-10

AUGMENTATION DE CAPITAL

ARAB TUNISIAN LEASE – ATL -

11-15

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BANQUE DE L'HABITAT « BH SUBORDONNE 2019-1 »

16-23

HANNIBAL LEASE « HL 2018-2 »

24-28

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB -

29

MODERN LEASING

30

ASSURANCES SALIM

31

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

CAPITAL'ACT SEED FUND

32

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TUNISO-EMIRATIE SICAV - AGO -

33

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - BFPME – AGE -

34

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - BFPME – AGE -

35

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

36-37

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- TUNISO-EMIRATIE SICAV
- ATTIJARI LEASING
- HEXABYTE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- HEXABYTE

COMMUNIQUE DU CMF(*)

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- et du public qu'il a invité la banque concernée à réagir à l'article publié sur internet le 12 mars 2019.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- a précisé ce qui suit :

Dans un communiqué le 18 Janvier 2019, l'UBCI a annoncé avoir été informé par BNP Paribas de l'ouverture d'une réflexion stratégique sur leur participation dans l'UBCI.

Dans ce cadre, BNP Paribas nous a par ailleurs fait savoir avoir entamé des discussions préliminaires avec un certain nombre d'investisseurs potentiels, dont l'Arab Tunisian Bank appartenant au groupe Arab Bank.

A ce stade, aucun accord à caractère exclusif ou contraignant n'a été conclu par BNP Paribas.

L'UBCI continuera à informer le marché conformément aux règles en vigueur.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis
Registre de Commerce: B132611999
Matricule fiscal: 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باست ليز 2019-01»
 Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{eme} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باست ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082- Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tr et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«BH Subordonné 2019-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le 04/06/2016, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier. Dans le cadre de cette autorisation, la Banque de l'Habitat a émis 2 emprunts respectivement d'un montant de 70 Millions de dinars et 50 Millions de dinars. Le reliquat de cette autorisation (30 Millions de dinars) reste utilisable jusqu'au 03/06/2019.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le 25/05/2017, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de ces deux autorisations, le Conseil d'Administration réuni le 24/09/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné ou non subordonné d'un montant maximal de 70 millions de dinars.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,00% et/ou TMM+2,10% ;
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 10,20% et/ou TMM+2,30% ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+2,60%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « BH subordonné 2019-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/02/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **26/03/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/03/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/03/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/04/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/02/2019** aux guichets de la BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés dans la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991, la banque a besoin de consolider ses fonds propres et ses quasi-fonds propres.

Ainsi, le but de la présente émission est de :

- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de crédit et réaliser les objectifs prévus ;
- Respecter les nouvelles décisions énoncées par la Banque Centrale en matière de gestion des risques (risques opérationnels et risque de marché) à fin 2018 ;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation du Business Plan ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 90% ;
- Financer le budget d'investissement.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : BH Subordonné 2019-1
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
 - **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires BH INVEST ou TUNISIE VALEURS. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.
 - **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

- Suite -

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/03/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **26/03/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,30% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26 mars 2024** pour la catégorie A et B, le **26 mars 2026** pour la catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 mars** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26 mars 2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 mars 2020** et le remboursement en capital aura lieu le **26 mars 2024**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 mars 2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **26 mars 2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie A, de **10,20%** l'an pour la catégorie B et de **10,30%** l'an pour la catégorie C.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2019 à

- Suite -

titre indicatif, qui est égale à 6,8375% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,9375% pour la catégorie A, de 9,1375% pour la catégorie B et de 9,4375% pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,10%** pour la catégorie **A**, de **2,30%** pour la catégorie **B** et de **2,60%** pour la catégorie **C** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «BH Subordonné 2019-1» sont émises selon trois catégories :

- une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans In Fine** ;
- une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour les catégories B et C.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,660 années** pour la catégorie A, de **4,156 années** pour la catégorie B et de **4,086 années** pour la catégorie C.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 17/12/2018 sous le n°18/009. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, « BH subordonné 2019-1 », est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

La tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **BH Subordonné 2019-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

A fin janvier 2019, il existe 6 emprunts obligataires émis par la BH dont 5 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 1 sans faire appel public à l'épargne émis en 2017. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BH INVEST » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Banque de l'Habitat s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «**BH Subordonné 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « BH Subordonné 2019-1 » visée par le CMF en date du **11/02/2019** sous le numéro **19-1018**, du document de référence « BH 2018 » enregistré par le CMF en date du **17/12/2018** sous le n°**18-009**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2019 et les états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la BH seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire «HL 2018-2»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **30/04/2018** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150 000 000 DT) sur 2018 et 2019 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/11/2018** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2018-02 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- | | |
|----------------------------|---|
| a. Montant de l'emprunt | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ; |
| c. Forme de l'obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription; |
| e. Durée et Taux d'intérêt | : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 11,15% brut l'an et/ou variable (TMM+3,50%) brut l'an au choix du souscripteur ;
Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 11,50% brut l'an; |
| f. Amortissement | : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « HL 2018-2 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2018-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/12/2018** et clôturées au plus tard le **25/02/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

- Suite -

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/03/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/12/2018** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, pour la période 2018/2019, qui s'élèvent à 350 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2019 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2018-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/02/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **25/02/2019**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de

- Suite -

✓ paiement des intérêts majorée de **350** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **février** de l'année N-1 au mois de **janvier** de l'année N.

✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,15%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **25/02/2024** pour la catégorie A et le **25/02/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/02/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/02/2020** pour la catégorie A et le **25/02/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11,15%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois novembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10.0275%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,50%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

✓ **5 ans** pour les deux Catégories A.

✓ **7 ans** dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2018-02» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,628** années pour la catégorie A et **4,003** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 14 novembre 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28/11/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2018-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2018-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2018-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société reprise un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2018-2 » visée par le CMF en date du 11/12/2018 sous le numéro 18-1013 et du document de référence «HL 2018» enregistré par le CMF en date du 11/12/2018 sous le n°18-008.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Greer Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site au plus tard le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Le Conseil d'administration de l'UIB s'est réuni le jeudi 14 mars 2019, sous la présidence de M. Kamel NEJI. Il a approuvé le projet du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Banque et du Groupe et arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31/12/2018. Présentés par le Directeur général, M. Mondher GHAZALI, les états financiers individuels font ressortir un résultat net de l'exercice 2018 de 111,8 millions de dinars contre 90,1 millions de dinars en 2017, soit une hausse de 24,1%. Le résultat net consolidé du Groupe ressort à 109,4 millions de dinars en 2018 contre 86,1 millions de dinars en 2017, soit une progression de 27%. Cette performance est en lien avec des indicateurs de gestion bien orientés, avec notamment un Produit net bancaire en hausse de 25% à 362,7 millions de dinars ; le Résultat brut d'exploitation étant en progression de 25,2% par rapport à 2017 à 194 millions de dinars.

Le Conseil d'administration a pu constater que les résultats au titre de 2018 dépassent les prévisions précédemment communiquées par l'UIB au marché (95 millions de dinars au titre de l'année 2018) et que la banque est bien engagée pour conserver, dans sa trajectoire financière 2019-2022, le taux de retour sur fonds propres (ROE) de 23% réalisé en 2018. Avec la solidité de ses ratios de gestion et le niveau et la qualité de ses fonds propres, l'UIB continue à donner ainsi des gages de stabilité et de sécurité à ses déposants, à ses actionnaires et à l'ensemble des parties prenantes.

Le Conseil d'administration a, également, convoqué les actionnaires de l'UIB en Assemblée Générale Ordinaire pour le **Vendredi 19 Avril 2019 à 10 heures à l'Hôtel Concorde, Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac Tunis** afin d'approuver notamment les rapports du Conseil d'administration et les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2018. Il propose, à cette occasion, la distribution d'un dividende de 0,700 TND par action ou certificat d'investissement (vs. 0,650 TND au titre de l'exercice 2017), soit 14% du nominal des actions et des certificats d'investissement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

MODERN LEASING

Siège social : Immeuble Assurances SALIM, Centre Urbain Nord, 1082 Cité Mahrajène

Le Conseil d'Administration de la société Modern Leasing a décidé de convoquer ses actionnaires à une Assemblée Générale Ordinaire pour le 19/04/2019 à 11h00 au siège la Banque de l'Habitat (sis au 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis) pour la revue de l'activité de la société au cours de l'exercice 2018.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES SALIM

*Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM
Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003*

Assurances SALIM informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 14 Mars 2019, a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2018 qui ont été soumis aux commissaires aux comptes et a examiné le rapport d'activité de la société au cours de l'exercice 2018. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 25 avril 2019 à 11h au siège de la Banque de l'Habitat (sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis)

Assurances SALIM clôture l'année 2018 avec un taux de croissance global de 13%, et son chiffre d'affaires franchit le seuil des 100MD pour s'établir à 102MD contre 90,2MD en 2017.

En termes de résultats, Assurances SALIM affiche pour toutes les branches d'assurance des résultats techniques excédentaires qui cadrent avec les cibles de la compagnie. Le résultat Brut pour l'année 2018, s'est établi à 10,8MD contre 8,5MD en 2017 et le résultat Net a été de 7,6MD contre 6,1MD en 2017.

Dans cette même logique de développement pérenne, et afin de doter la compagnie de fonds propres suffisants pour améliorer son profil de risque d'une part, et de mieux répondre aux nouvelles exigences réglementaires en matière de solvabilité d'autre part, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'AGO la non distribution de dividendes au titre de l'exercice 2018.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

CAPITAL'ACT SEED FUND

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.
Agrément du CMF N° 21-2018 du 19 septembre 2018

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée « **CAPITAL'ACT SEED FUND** » aura lieu à partir du **15 mars 2019** et se terminera le **13 Mars 2020**.

« **CAPITAL'ACT SEED FUND** » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	CAPITAL'ACT SEED FUND
Siège social :	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
Forme juridique :	Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée
Durée :	10 ans à compter de sa date de constitution, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune
Visa :	Visa n°19-1022 du 15 mars 2019
Objet Social :	Le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif. « CAPITAL'ACT SEED FUND » investira dans des entreprises innovantes présentant un fort potentiel de croissance ou de développement.
Législation applicable :	Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005
Montant du fonds :	50 000 000 dinars divisé en 500 000 parts de 100 dinars chacune.
Date d'agrément :	19 septembre 2018
Promoteurs :	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) et Arab Tunisian Bank (ATB)
Gestionnaire :	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa
Dépositaire :	Arab Tunisian Bank
Distributeur :	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa

Pour plus d'informations sur le fonds d'amorçage « CAPITAL'ACT SEED FUND », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 15 mars 2019, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISO-EMIRATIE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra - 1002 Tunis

Les actionnaires de TUNISO-EMIRATIE SICAV sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **2 avril 2019 à 10h** au siège social de la société, sis au 5 bis, rue Mohamed Badra - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2018 ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;
- 3- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018 ;
- 5- Fixation des jetons de présence ;
- 6- Nomination ou renouvellement des mandats des administrateurs ;
- 7- Ratification de la cooptation d'un administrateur.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES*

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises sont invités à se réunir le jeudi 4 avril 2019 à 10 heures au siège de la Banque, situé au 34, rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, Tunis, en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décider la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises et la continuité de son activité.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGE

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 4 avril 2019.

Résolution n°1 :

L'Assemblée générale extraordinaire, en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et connaissance prise des dispositions :

- de l'article 7 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2015,
- de la loi de finances pour l'année 2019, et notamment son article 27, relatif à la création de la Banque des régions,
- du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,

Décide et approuve la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME).

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises à l'effet d'accomplir les formalités d'enregistrement et de publicité requises ainsi que toute autre formalité réglementaire nécessaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	180,734	180,786		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	123,118	123,136		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	104,566	104,579		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	108,386	108,405		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	108,219	108,236		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	102,587	102,607		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	104,994	105,007		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,555	43,560		
9	SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,165	30,168		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
10	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,110	16,112		
11	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	117,564	117,577		
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,144	1,145		
13	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	106,682	106,695		
14	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,622	10,623		
15	FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	147,820	147,841		
16	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,815	10,816		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
17	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,661	1,662		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
18	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	58,887	58,892		
19	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	126,578	126,462		
20	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	116,033	115,669		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	134,079	133,500		
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	497,157	495,736		
23	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	124,321	124,310		
24	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	130,327	129,995		
25	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	129,382	129,034		
26	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	109,405	109,359		
27	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	108,058	107,612		
28	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	166,433	165,875		
29	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	98,131	97,736		
30	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	113,824	113,856		
31	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	170,284	169,999		
32	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	144,918	144,805		
33	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	107,836	107,641		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,348	22,266		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
35	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2051,206	2030,258		
36	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	125,815	124,570		
37	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	161,778	161,114		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	198,139	197,158		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,470	18,418		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,777	2,710		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,433	2,392		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,708	76,715		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,219	1,187		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,177	1,177		
45	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,151	1,143		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,127	1,115		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	122,614	121,965		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,436	128,390		
49	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1095,846	1129,654	1108,054		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,774	11,809		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,621	10,497		
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION								
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	96,477	96,121		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	110,506	110,517
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,113	104,126
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	106,950	106,966
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	104,975	104,990
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	105,483	106,759	106,777
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	108,971	108,984
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	107,061	107,077
60	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	102,369	103,223	103,235
61	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	104,769	104,775
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	107,075	107,091
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	108,153	109,406	109,424
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	106,620	106,632
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,092	105,104
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	104,017	105,082	105,096
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	105,843	105,853
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	105,209	105,224
69	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	105,926	105,945
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,025	107,037
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	105,108	105,124
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	104,648	104,660
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,185	107,197
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	103,973	103,984

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	104,901	104,912
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	105,849	105,866
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	106,714	106,728
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	102,881	103,068
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	59,227	59,170
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	97,690	97,258
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,697	18,672
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	310,924	296,377	295,998
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2472,608	2461,202
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,419	75,386
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,170	58,116
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	115,632	115,329
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,445	11,426
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	13,996	13,952
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,619	16,548
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,095	14,028
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	153,545	153,180
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,609	8,527
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	118,008	117,702
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	83,328	82,994
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	84,090	83,783
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	99,025	98,984
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	101,479	101,071
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	94,056	94,156
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,024	9,960
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,049	97,566	97,340
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	156,842	156,315
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	109,343	106,911
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,882	112,245
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	119,348	117,174
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	204,631	203,168
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	187,810	187,067
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	163,807	163,644
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	24,282	24,310
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	144,981	144,382
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	135,664	137,419
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9224,531	9211,116
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1077,020	1075,994
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	6058,040	6061,207
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5328,403	5326,727
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	91,909	90,720
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5000,000	5000,000
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,987	9,973
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	118,295	118,244
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	12 039,658	11 903,119

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISO- EMIRATIE SICAV

TUNISO- EMIRATIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **2 avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -G.A.C- représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	51 241 074	52 690 980
Obligations et valeurs assimilées		48 091 539	49 523 215
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 149 535	3 167 764
Placements monétaires et disponibilités		18 447 096	24 989 804
Placements monétaires	5	18 059 508	21 939 613
Disponibilités		387 588	3 050 190
Créances d'exploitation	6	9 956	37 145
TOTAL ACTIF		69 698 126	77 717 928
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	77 168	81 090
Autres créditeurs divers	8	56 430	271 326
TOTAL PASSIF		133 599	352 415
ACTIF NET			
Capital	9	65 934 277	73 979 992
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		98	488
Sommes distribuables de l'exercice		3 630 152	3 385 033
ACTIF NET		69 564 527	77 365 512
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		69 698 126	77 717 928

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2017
Revenus du portefeuille-titres	10	2 868 469	2 722 395
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 744 163	2 631 052
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		124 306	91 343
Revenus des placements monétaires	11	1 519 260	1 050 439
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 387 728	3 772 834
Charges de gestion des placements	12	(300 400)	(286 722)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 087 328	3 486 112
Autres charges	13	(179 301)	(372 128)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 908 027	3 113 984
Régularisation du résultat d'exploitation		(277 875)	271 049
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 630 152	3 385 033
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		277 875	(271 049)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		88 063	37 351
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(2 988)	52 782
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 993 102	3 204 117

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01/ au 31/12/2018	Période du 01/01/ au 31/12/2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 993 102	3 204 117
Résultat d'exploitation	3 908 027	3 113 984
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	88 063	37 351
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 988)	52 782
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	(1 459 836)	(1 638 809)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(10 334 251)	9 687 339
Souscriptions		
- Capital	73 309 490	79 590 653
- Régularisation des sommes non distribuables	48 710	50 893
- Régularisation des sommes distribuables	1 920 951	2 181 241
Rachats		
- Capital	(81 440 208)	(68 911 271)
- Régularisation des sommes non distribuables	(48 782)	(44 121)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 124 412)	(3 180 056)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(7 800 985)	11 252 647
ACTIF NET		
En début de l'exercice	77 365 512	66 112 865
En fin de l'exercice	69 564 527	77 365 512
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	740 790	633 713
En fin de l'exercice	659 374	740 790
VALEUR LIQUIDATIVE	105,501	104,436
TAUX DE RENDEMENT	5,40%	4,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS» et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à : 51.241.074 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
Obligations & valeurs assimilées			46 374 730	48 091 539	69,13%	1 716 809
Obligations			32 524 580	33 635 001	48,35%	1 110 421
AB-2010_15A_31/08		5 000	233 200	238 302	0,34%	5 102
AB-2010_15A_31/08		2 000	93 280	95 321	0,14%	2 041
AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	599 550	606 210	0,87%	6 660
AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	599 550	609 473	0,88%	9 923
AB-S-2016-1_5A_21/11_A		20 000	1 200 000	1 207 980	1,74%	7 980
AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	500 000	503 370	0,72%	3 370
AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	520 758	0,75%	20 758
AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	520 758	0,75%	20 758
AIL 2014-1_5A_31/07		3 000	60 000	61 478	0,09%	1 478
AIL 2015-1_7A_06/08_B		4 300	344 000	352 760	0,51%	8 760
ATB2009-A2_10A_20/05		15 000	187 500	194 754	0,28%	7 254
ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	733 200	754 628	1,08%	21 428
ATL2013-2_7A_15/11_F		2 000	80 000	80 593	0,12%	593
ATL2013-2_7A_15/11_F		5 000	200 000	201 483	0,29%	1 483
ATL2014-1_5A_17/03_F		5 000	100 000	104 640	0,15%	4 640
ATL2014-3_7A_09/02_C		5 000	400 000	422 293	0,61%	22 293
ATL2015-1_7A_13/07_C		5 000	400 000	411 837	0,59%	11 837
ATL2015-2_7A_25/02_C		10 000	1 000 000	1 052 658	1,51%	52 658
ATL2016-1_7A_27/06_C		4 000	400 000	412 774	0,59%	12 774
ATL2017-1_7A_15/03_C		5 000	500 000	524 960	0,75%	24 960
ATL2017-2_5A_02/03_B		10 000	1 000 000	1 061 731	1,53%	61 731
ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	500 000	526 573	0,76%	26 573
ATL-S-2017_7A_16/10		3 000	300 000	304 000	0,44%	4 000
ATTIJARI BANK2015_7A_30/10_B		5 000	400 000	404 142	0,58%	4 142

ATTIJARI BANK2017_5A_31/05_A		5 000	400 000	413 948	0,60%	13 948
ATTIJARI LEASING2016-2_5A_03/03_A		2 000	160 000	168 156	0,24%	8 156
ATTIJARI LEASING2016-2_7A_03/03_C		3 000	300 000	315 691	0,45%	15 691
BH2009_15A_31/12_A		10 000	461 000	461 074	0,66%	74
BH2016_5A_06/05_A		3 000	180 000	187 007	0,27%	7 007
BH-S-2018-1_5A_20/04		5 000	500 000	525 221	0,76%	25 221
BNA-S-2018-1_5A_10/08_F		2 500	250 000	256 510	0,37%	6 510
BNA-S-2018-1_5A_10/08_V		2 500	250 000	257 310	0,37%	7 310
BTE2010_20A_17/09_B		20 000	1 200 000	1 216 309	1,75%	16 309
BTE2011_7A_09/02_A		14 500	290 000	306 695	0,44%	16 695
BTK 2014-1_7A_15/12_B		15 000	900 000	902 498	1,30%	2 498
BTK2009-B_10A_26/02		5 000	100 000	105 050	0,15%	5 050
BTK2009-C_15A_26/02		10 000	466 400	490 271	0,70%	23 871
BTK2009-D_20A_26/02		5 000	300 000	311 886	0,45%	11 886
BTK2012-1_7A_15/11		20 000	285 800	287 655	0,41%	1 855
BTK2012-1_7A_15/11		5 000	71 450	71 914	0,10%	464
CHO2009_10A_19/11_V	BIAT	2 000	25 000	25 194	0,04%	194
CIL2014-1_5A_15/07_F		5 000	100 000	102 683	0,15%	2 683
CIL2014-1_5A_15/07_F		3 000	60 000	61 610	0,09%	1 610
CIL2014-2_5A_30/01_F		5 000	200 000	211 194	0,30%	11 194
CIL2014-2_5A_30/01_F		3 000	120 000	126 716	0,18%	6 716
CIL2015-1_5A_15/06_F		5 000	200 000	206 707	0,30%	6 707
CIL2015-2_5A_30/10_F		10 000	400 000	404 225	0,58%	4 225
CIL2016-1_5A_16/05_F		5 000	300 000	311 342	0,45%	11 342
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	160 000	168 416	0,24%	8 416
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	160 000	168 416	0,24%	8 416
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	160 000	168 416	0,24%	8 416
CIL2017-2_5A_15/03		3 000	300 000	315 264	0,45%	15 264
HL2015-1_7A_25/11_B		10 000	800 000	805 138	1,16%	5 138
HL2015-2_7A_28/03_B		10 000	1 000 000	1 048 003	1,51%	48 003
HL2016-1_5A_28/06		7 000	420 000	433 169	0,62%	13 169
HL2017-2_7A_10/07_B		3 000	300 000	309 033	0,44%	9 033
HL2017-2_7A_10_07_B		2 000	200 000	206 022	0,30%	6 022

HL2017-3_5A_26_01_A		5 000	500 000	529 808	0,76%	29 808
HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	1 000 000	1 061 479	1,53%	61 479
MEUBX2015_7A_30/06_A	AMEN BANK	3 000	300 000	309 549	0,44%	9 549
STB2008-2_16A_18/02		15 000	656 250	685 887	0,99%	29 637
STB2010-1_10A_23/03_A		5 000	100 000	104 721	0,15%	4 721
STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	93 280	96 357	0,14%	3 077
STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	139 920	144 536	0,21%	4 616
TL2014-2_7A_15/12_B		10 000	600 000	601 744	0,87%	1 744
TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	1 000 000	1 046 033	1,50%	46 033
TL-S-2016_7A_01/03_B		3 000	300 000	315 795	0,45%	15 795
TL2017-1_7A_07/06_B		5 000	500 000	517 780	0,74%	17 780
TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	1 500 000	1 588 156	2,28%	88 156
TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	1 000 000	1 042 955	1,50%	42 955
UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 650 000	1 685 542	2,42%	35 542
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	325 000	330 744	0,48%	5 744
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	325 000	330 744	0,48%	5 744
UIB2011-2_7A_30/01		20 000	285 200	297 592	0,43%	12 392
UIB2016_5A_06/01_A		5 000	400 000	423 356	0,61%	23 356
Bons du trésor assimilables			13 850 150	14 456 539	20,78%	606 389
BTA 5,50% MARS 2019		500	514 000	518 072	0,74%	4 072
BTA 5,60% AOUT 2022		7000	6 729 100	7 027 543	10,10%	298 443
BTA 5,75% JANVIER 2021		300	292 050	310 540	0,45%	18 490
BTA 6% AVRIL 2024		2000	1 933 600	2 031 087	2,92%	97 487
BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	487 172	0,70%	28 672
BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1300	1 257 850	1 282 901	1,84%	25 051
BTA 6,7% AVRIL 2028		2800	2 665 050	2 799 223	4,02%	134 173
Titres OPCVM			3 101 452	3 149 535	4,53%	48 083
Actions des SICAV			3 101 452	3 149 535	4,53%	48 083
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		20155	2 058 263	2 093 520	3,01%	35 257

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV		6744	704 687	714 237	1,03%	9 550
SANADETT SICAV		3123	338 502	341 778	0,49%	3 276
TOTAL			49 476 182	51 241 074	73,66%	1 764 892
Pourcentage par rapport à l'actif					73,52%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2018 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2017	51 250 030	1 238 171	202 778	52 690 980	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	3 800 000			3 800 000	
Bon du trésor assimilables	0			0	
Bon du trésor zéro coupon					
Titres OPCVM	0			0	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	-5 520 715			-5 520 715	
Bon du trésor assimilables	0			0	
Bon du trésor zéro coupon					
Titres OPCVM	-53 133			-53 133	-2 988
* <u>Variations des plus ou moins-values latentes</u>					
Titres OPCVM			34 901	34 901	
Bons du trésor assimilables			53 162	53 162	
* <u>Variations des intérêts courus</u>		235 877		235 877	
Soldes au 31 décembre 2018	49 476 182	1 474 048	290 841	51 241 072	-2 988

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :**5.1. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à : 18.059.508 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net	Intérêts courus
Billets de trésorerie avalisés		665 415	691 187	0,99%	25 772
BIT_AURES_200_12.9%_22/03/19_150J	BTE	191 839	195 647	0,28%	3 809
BIT_AURES_100_12.90%_22/03/19_120J	BTE	96 702	97 801	0,14%	1 099
BIT_AURES_200_11%_11/01/19_240J	BTE	189 068	199 545	0,29%	10 476
BIT_AURES_200_11%_10/02/19_270J	BTE	187 806	198 193	0,28%	10 387
Certificats de dépôt		17 014 552	17 368 322	24,97%	353 769
CD_BTE_1000_10.4%_09/01/19_170J		962 550	998 238	1,43%	35 687
CD_BTE_1000_12%_10/04/19_140J		964 331	974 777	1,40%	10 446
CD_BTE_500_12%_08/04/19_130J		483 387	487 604	0,70%	4 217
CD_BTE_500_12%_08/04/2019_110J		485 852	487 524	0,70%	1 672
CD_BTK_3000_11.80%_22/02/19_120J		2 909 173	2 960 641	4,26%	51 469
CD_BTK_1500_12%_05/02/19_90J		1 465 049	1 486 408	2,14%	21 359
CD_CIL_500_10.80%_25/02/2019_180J		479 507	493 738	0,71%	14 231
CD_CIL_500_10.80%_20/02/2019_180J		479 507	494 307	0,71%	14 801
CD_CIL_500_10.80%_11/01/2019_120J		486 100	498 842	0,72%	12 741
CD_ML_1000_10.85%_05/03/2019_180J		958 833	985 592	1,42%	26 758
CD_ML_2000_10.5%_14/01/2019_180J		1 920 190	1 994 236	2,87%	74 046
CD_ML_500_10.90%_13/03/2019_170J		480 419	491 822	0,71%	11 403
CD_HL_2500_11.20%_24/01/2019_100J		2 439 655	2 486 121	3,57%	46 466
CL_BL_2500_10%_10/04/2019_140J	AL BARAKA	2 500 000	2 528 472	3,63%	28 472
Total		17 679 967	18 059 508	25,96%	379 541
Pourcentage par rapport à l'actif				25,91%	

5.2. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2018 une valeur comptable de 69.300.582 DT, soit 99.43% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur et/ou garant, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires		Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	0	14 456 539	0	0	0	14 456 539	20,74%
AB	4 611 722 (1)	0	0	0	0	4 611 722	6,62%
AIL	414 238	0	0	0	0	414 238	0,59%
ATB	949 382	0	0	0	0	949 382	1,36%
ATL	5 103 542	0	0	0	0	5 103 542	7,32%
ATTIJARI BANK	818 091	0	0	0	0	818 091	1,17%
ATTIJARI LEASING	483 847	0	0	0	0	483 847	0,69%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	2 093 520	0	0	2 093 520	3,00%
BL	0	0	0	0	2 528 472 (4)	2 528 472	3,63%
BH	1 173 302	0	0	0	0	1 173 302	1,68%
BTE	1 523 004	0	0	691 187 (3)	2 948 143	5 162 334	7,41%
BTK	2 169 274	0	0	0	4 447 049	6 616 323	9,49%
BIAT	25 194 (2)	0	0	0	0	25 194	0,04%
BNA	513 820	0	0	0	0	513 820	0,74%
ML	0	0	0	0	3 471 650	3 471 650	4,98%
CIL	2 244 991	0	0	0	1 486 887	3 731 878	5,35%
HL	4 392 653	0	0	0	2 486 121	6 878 774	9,87%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0	0	714 237	0	0	714 237	1,02%
SANADETT SICAV	0	0	341 778	0	0	341 778	0,49%
STB	1 031 502	0	0	0	0	1 031 502	1,48%
TL	5 112 461	0	0	0	0	5 112 461	7,34%
UIB	3 067 978	0	0	0	0	3 067 978	4,40%
Total	33 635 001	14 456 539	3 149 535	691 187	17 368 322	69 300 582	99,43%

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 309 549 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK

(2) Emprunt obligataire émis par CHO et garanti par la BIAT

(3) Billet de trésorerie émis par AURES AUTO SA et avalisé par la BTE

(4) Certificat de leasing émis par BEST LEASE et avalisé par AL BARAKA BANK TUNISIA

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à : 9.956 DT, contre : 37.145 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	9 956	37 110
Retenues à la source / B.T.A	0	35
Total	<u>9 956</u>	<u>37 145</u>

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à : 77.168 DT, contre : 81.090 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	72 168	76 090
Total	<u>77 168</u>	<u>81 090</u>

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à : 56.430 DT, contre : 271.326 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	11 798	11 172
Redevances du CMF	6 112	6 635
Rémunération du PDG	1 845	2 947
Rémunération du personnel	2 908	5 108
Loyer	1 750	1 750
Etat, taxes et versements assimilés	1 544	659
Contribution conjoncturelle	0	215 681
Publications et frais divers	2 257	2 612
Jetons de présence à payer	18 760	18 760

Dividendes à payer	1 622	1 753
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-2 872	(2 809)
Autres crédateurs (publicité)	10 676	7 059
Charges constatées d'avance (Module RAS)	25	0
Charges constatées d'avance (Liasse fiscale)	5	0
Total	56 430	271 326

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2018, se détaillent ainsi :

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<u>Capital en début d'exercice</u>		
Montant	73 979 992	63 203 706
Nombre de titres	740 790	633 713
Nombre d'actionnaires	477	410
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	73 309 490	79 590 653
Nombre de titres émis	734 076	798 017
Nombre d'actionnaires nouveaux	83	114
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	(81 440 208)	(68 911 271)
Nombre de titres rachetés	815 492	690 940
Nombre d'actionnaires sortants	(122)	(47)
<u>Autres mouvements</u>		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	88 063	37 351
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 988)	52 782
Régularisation des sommes non distribuables	(72)	6 772
Frais de négociation de titres	0	0

Capital en fin d'exercice

Montant	65 934 277	73 979 992
Nombre de titres	659 374	740 790
Nombre d'actionnaires	438	477

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 à : 2.868.469 DT contre : 2.722.395 DT pour la même période de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2017
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	2 057 965	1 852 259
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	686 198	778 793
<u>Revenus des titres OPCVM</u>		
- Dividendes	124 306	91 343
TOTAL	2 868 469	2 722 395

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 à : 1.519.260 DT contre : 1.050.439 DT pour la même période de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2017
Intérêts des billets de trésorerie	90 148	72 216
Intérêts des comptes à terme	269 423	410 710
Intérêts des certificats de dépôt	1 104 426	525 386
Intérêts des dépôts à vue	55 263	42 126
TOTAL	1 519 260	1 050 439

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 à : 300.400 DT contre : 286.722 DT pour la même période de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2017
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	295 400	281 722
TOTAL	300 400	286 722

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 à : 179.301 DT contre : 372.128 DT pour la même période de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2017
Honoraires du commissaire aux comptes	17 000 0	13 450 0
Redevances du CMF	73 848	70 428
Rémunération du PDG	12 353	12 353
Rémunération du personnel	15 471	15 813
Etat, taxes et versements assimilés	8 953	7 889
Loyer	1 500	1 500
Contribution conjoncturelle	0	215 681
Publications et frais divers	6 202	5 600
Jetons de présence	18 750	15 635
Maintenance logiciel BFI	7 077	6 720
Autres services extérieurs	252	0
Divers publicité (compagne)	10 676	7 059
Maintenance module RAS	6 024	0
Maintenance liasse fiscale	1 196	0
TOTAL	179 301	372 128

NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS**14.1. Données par action**

Données par action	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus des placements	6,654	5,093	5,174	5,036	5,038
Charges de gestion des placements	-0,456	-0,387	(0,415)	(0,411)	(0,427)
Revenus nets des placements	6,199	4,706	4,759	4,625	4,611
Autres charges	-0,272	-0,502	(0,221)	(0,229)	(0,235)
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation (1)	5,927	4,204	4,538	4,396	4,376
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,421	0,366	0,052	0,148	(0,057)
Sommes distribuables de l'exercice	5,505	4,569	4,590	4,543	4,319
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,134	0,050	0,079	0,067	0,076
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,005	0,071	(0,003)	0,001	0,010
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	(0,001)	(0,001)	0,000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,129	0,122	0,075	0,067	0,086
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,056	4,325	4,613	4,463	4,462
Résultat non distribuable de l'exercice	0,129	0,122	0,075	0,067	0,086
Régularisation du résultat non distribuable	(0,000)	0,009	0,006	(0,021)	(0,002)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,129	0,131	0,080	0,045	0,084
Distribution de dividende	4,570	4,590	4,543	4,319	4,012
Valeur liquidative	105,501	104,436	104,326	104,199	103,929

14.2. Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements	2018	2017	2016	2015	2014
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,41%	0,40%	0,42%	0,40%	0,41%
Autres charges / actif net moyen	0,24%	0,52%	0,22%	0,22%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,32%	4,34%	4,56%	4,37%	4,23%*
Actif net moyen	73 465 020	71 739 189	63 069 794	57 908 230	55 597 389

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

NOTE 15 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

15.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC par an.

15.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

NOTE 16. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BTE	
	Charges de l'exercice	Passif
Commission du distributeur	295 400	72 168
Commission du dépositaire	5 000	5 000
Loyer	1 500	1 750

NOTE 17. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société TES, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Observations

La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La distribution des titres de la « TES » est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la « Banque de Tunisie et des Emirats », celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La commission de distribution encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 295.400 DT.
- La Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société TES. En contrepartie de ses services, la « BTE » reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération annuelle fixe de 5.000 DT TTC.

- La banque de Tunisie et des Emirats « BTE » loue à la « TES » un bureau dans son immeuble sis au 5 bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis, afin d'y exercer ses activités commerciales. En contrepartie de ce service, la « BTE » reçoit une rémunération annuelle fixe de 1.500 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 24 avril 2018. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 17,5 mois par an, à raison de 600 DT net par mois.

Selon décision de l'AGO du 28 mars 2018, et en sa qualité d'administrateur, le Président Directeur Général perçoit des jetons de présence de 2.500 DT net.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se détaillent comme suit :

Nature de la rémunération	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif
Indemnité	12 353	1 845
Jetons de présence	3 125	3 125
Total	15 478	4 970

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 11 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes M. Borhen CHEBBI et Mme Sonia KETARI LOUZIR.

BILAN

Exercice clos le 31 Décembre 2018

(Unité : en DinarsTunisiens)

<u>ACTIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	4	6 772 669	5 466 367
Créances sur la clientèle de Leasing	5	532 406 159	516 282 608
Acheteurs factorés	6	12 835 082	14 197 411
Portefeuille de placement	7	15 711 550	186 340
Portefeuille d'investissement	8	12 419 481	10 037 930
Valeurs immobilisées	9	4 479 336	3 828 990
Autres actifs	10	8 336 122	7 519 135
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>	-	592 960 399	557 518 781
PASSIFS			
Concours bancaires	11	573	860 831
Dettes envers la clientèle	12	8 352 559	8 974 824
Comptes courants des adhérents	6	2 006 165	2 147 012
Emprunts et dettes rattachées	13	478 489 185	439 280 484
Fournisseurs et comptes rattachés	14	48 024 189	52 446 324
Autres passifs	15	3 965 060	3 857 297
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	-	540 837 731	507 566 772
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		27 500 000	27 500 000
Réserves		16 638 707	13 725 093
Résultats reportés		2 390 570	2 805 859
Effets des modifications comptables		-	(551 800)
Résultat de la période		5 593 391	6 472 857
<u>Total des capitaux propres</u>	16	52 122 668	49 952 009
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</u>		592 960 399	557 518 781

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**Exercice clos le 31 Décembre 2018****(Unité : en Dinars Tunisiens)**

	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DONNES	76 263 352	71 778 194
Engagements de financement en faveur de la clientèle	10 697 376	11 545 743
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	62 893 472	58 245 247
Engagements de factoring	2 672 504	1 987 204
ENGAGEMENTS RECUS	706 331 338	680 815 130
Garanties reçues	19 184 614	18 357 138
Intérêts à échoir sur contrats actifs	87 055 575	83 914 068
Valeurs des biens, objet de leasing	600 091 149	578 543 924
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	3 000 000	12 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	3 000 000	12 000 000

ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus de Leasing	17	51 932 865	48 111 862
Revenus de Factoring	18	1 811 871	1 496 904
Total des revenus		53 744 736	49 608 766
Autres produits d'exploitation	19	2 576 293	2 251 805
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		56 321 029	51 860 571
Charges financières nettes	20	(38 265 028)	(30 832 677)
Commissions encourues	30	(333 000)	(242 107)
Produits des placements	21	839 023	402 049
PRODUIT NET LEASING		18 562 024	21 187 836
Charges de personnel	22	(6 443 231)	(5 878 131)
Autres charges d'exploitation	23	(2 938 325)	(2 747 586)
Dotations aux amortissements	24	(461 277)	(426 605)
Total des charges d'exploitation		(9 842 833)	(9 052 322)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		8 719 191	12 135 514
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(1 530 268)	(2 817 926)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(30 371)	(248 408)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 158 552	9 069 180
Autres gains ordinaires	27	246 744	239 914
Autres pertes ordinaires	28	(1 444)	(193 782)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		7 403 852	9 115 312
Impôt sur les bénéfices	29	(1 584 154)	(2 312 148)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		5 819 698	6 803 164
Eléments extraordinaires	29	(226 307)	(330 307)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 593 391	6 472 857
Résultat par action		2,034	2,532

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	340 734 173	321 975 918
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	49 481 528	45 978 812
Financements des adhérents	31	(46 370 713)	(46 534 923)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(303 400 871)	(309 618 538)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(10 342 811)	(9 454 491)
Intérêts payés	34	(37 162 422)	(29 463 721)
Impôts et taxes payés	35	(7 281 012)	(4 775 511)
Autres flux de trésorerie	36	(14 506 928)	(330 362)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(28 849 056)	(32 222 814)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(1 112 119)	(300 355)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	23 728	61 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 500 000)	(2 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(3 588 391)	(2 239 355)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	16		4 500 000
Dividendes et autres distributions	40	(3 422 732)	(3 066 643)
Encaissements provenant des emprunts	13	275 509 000	210 124 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(234 482 261)	(180 706 982)
Flux liés au financement à court terme	13	(3 000 000)	1 500 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		34 604 007	32 350 375
Variation de trésorerie		2 166 560	(2 111 795)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		4 605 536	6 717 331
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période		6 772 096	4 605 536

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 décembre 2018

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2018, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2018, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

(a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou

(b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :

(i) le preneur

(ii) une personne liée au preneur ; ou

(iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash flow » compromettant le remboursement des dettes dans les

Délais,

- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFL, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par « **ATTIJARI LEASING** ».

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.
2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2017 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$\text{TMM}_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2018. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FS}_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2018}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2017}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2017 :

$$\text{TPM}_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i .

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{PC}_{gi} = (\text{Engagements}_{gi} \text{ 0 et 1}) \times \text{TMM}_{gi} \times \text{FS}_{gi} \times \text{TPM}_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi} .

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels | 33,3% |
| • Construction | 5,0% |
| • Matériel de transport | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 20,0% |
| • Matériel informatique | 33,3% |
| • Installations générales | 10,0% |

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Banques	6 769 244	5 464 790
- Caisses	3 425	1 577
Total	6 772 669	5 466 367

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Créances de leasing	533 579 138	518 575 050
- Impayés	36 808 437	32 045 870
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(2 577 418)	(2 520 287)
- Créances sur contrats en instance de mise en force	857 795	4 752 729
- Créances radiées	434 846	434 846
Total brut	569 147 048	553 332 457
- Provisions pour dépréciation des encours	(11 773 796)	(12 470 676)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(18 413 078)	(18 218 336)
- Provisions additionnelles	(311 909)	(311 909)
- Provisions collectives	(2 150 822)	(2 046 626)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(434 846)	(434 846)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 443 788)	(3 354 806)
Total des provisions et produits réservés	(36 740 889)	(37 049 849)
Total Net de couverture	532 406 159	516 282 608

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2017	523 327 779
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	258 784 319
- Relocations	6 088 591
- Consolidations	47 264
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(231 041 279)
- Remboursement anticipé de créances	(15 658 736)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(2 752)
- Relocations	(6 158 527)
- Radiations de créances	(949 726)
Solde au 31 décembre 2018	534 436 933

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing(y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	597 644 954	578 602 209
A recevoir dans moins d'un an	226 889 440	212 029 491
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	367 494 788	360 615 911
A recevoir dans plus de 5 ans	3 260 726	5 956 807
Produits financiers non acquis (b)	87 055 575	83 914 068
A recevoir dans moins d'un an	41 826 672	39 493 188
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	44 903 756	43 892 272
A recevoir dans plus de 5 ans	325 147	528 608
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	510 589 379	494 688 141
Créances en instance de mise en force (2)	857 795	4 752 729
Créances échues (3)	716 438	625 878
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	852 431	1 225 151
Contrats suspendus (contentieux) (5)	21 420 890	22 035 880
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	534 436 933	523 327 779

Analyse par secteur d'activité :

<u>Secteur d'activité</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Bâtiment et travaux publics	77 726 278	82 054 107
Industrie	76 903 749	64 100 509
Tourisme	12 765 109	10 492 836
Commerces et services	294 745 219	286 191 944
Agriculture	72 296 578	80 488 383
Total	534 436 933	523 327 779

Analyse par type de matériel :

<u>Type de matériel</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Equipements	56 829 267	65 710 282
Matériel roulant	397 728 750	378 434 579
Matériel spécifique	41 239 334	47 748 920
Sous Total	495 797 351	491 893 780
Immobilier	38 639 582	31 433 999
Total	534 436 933	523 327 779

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	427 769 402	76 323 434	5 602 653	3 991 145	19 815 501	533 502 136
Impayés	2 764 124	9 099 368	1 452 739	1 901 659	21 590 547	36 808 437
Contrats en instance de mise en force	613 441	-	-	-	244 354	857 795
CREANCES LEASING	431 146 967	85 422 802	7 055 392	5 892 804	41 650 402	571 168 368
Avances reçues (**)	(5 833 926)	(217 282)	(37 557)	(138 759)	(2 125 035)	(8 352 559)
Dépôts de garantie (*)						-
ENCOURS GLOBAL	425 313 041	85 205 520	7 017 835	5 754 045	39 525 367	562 815 809
ENGAGEMENTS HORS BILAN	10 697 376	-	-	-	-	10 697 376
TOTAL ENGAGEMENTS	436 010 417	85 205 520	7 017 835	5 754 045	39 525 367	573 513 185
Produits réservés	-	-	(224 404)	(259 294)	(2 960 090)	(3 443 788)
Provisions sur encours financiers	-	-	(13 424)	(143 546)	(11 616 826)	(11 773 796)
Provisions sur impayés	-	-	(191 059)	(608 050)	(17 613 969)	(18 413 078)
Provisions additionnelles					(311 909)	(311 909)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(428 887)	(1 010 890)	(32 502 794)	(33 942 571)
ENGAGEMENTS NETS	436 010 417	85 205 520	6 588 948	4 743 155	7 022 573	539 570 614
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2018			1,22%	1,00%	6,89%	9,12%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2017			9,43%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2018			6,11%	17,57%	82,23%	64,90%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2017			65,30%			

*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 77 003 DT est totalement provisionnée.

**) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Comptes des acheteurs factorés	12 793 332	14 177 162
- Effets à l'encaissement	697 598	647 376
- Intérêts échus et différés		
Sous Total (A)	13 490 930	14 824 538
- Provisions	(583 693)	(580 397)
- Agios réservés	(72 155)	(46 730)
Total des provisions	(655 848)	(627 127)
Total net	12 835 082	14 197 411
- Comptes des adhérents		
- Fonds de garantie	2 006 165	2 147 012
Sous total (B)	2 006 165	2 147 012
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	11 484 765	-
		12 677 526

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	11 931 656		154 632		718 173	12 804 461
Valeurs à l'encaissement	692 598				5 000	697 598
Fonds de garantie (**)	(1 840 696)		(71 180)		(95 647)	(2 007 523)
ENGAGEMENTS BILAN	10 783 558	-	83 452	-	627 526	11 494 536
ENGAGEMENTS HORS BILAN	2 672 504					2 672 504
TOTAL ENGAGEMENTS	13 456 062	-	83 452	-	627 526	14 167 040
Produits réservés	-	-	14 540		57 615	72 155
Provisions	-	-	13 782	-	569 911	583 693
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	28 322	-	627 526	655 848
ENGAGEMENTS NETS	13 456 062	-	55 130	-	-	13 511 192

Ratio des actifs non performants	0,59%	0,00%	4,43%
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2018	5,02%		
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2017	4,27%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés 2018	33,94%		100,00%
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2018	92,25%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2017	100,00%		

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 11 129 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Titres SICAV (Attijari Obligataire Sicav)	15 580 650	0
- Titres cotés	497 000	497 000
		-
Total brut	16 077 650	497 000
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(366 100)	(310 660)
Total net	15 711 550	186 340

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen 31/12/2018	Provisions	Pourcentage de détention
UADH	70 000	1,000	7,100	497 000	1,870	366 100	1,34%

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds à capital risque	12 243 081	9 861 530
Total	12 419 481	10 037 930

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2018 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Montant total	% détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	176 400	0,67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTIJARI SICAR totalisent, au 31 décembre 2018, la somme de 12 243 081 DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	
Participation	800 000	-	1 600 000	2 000 000	800 000	400 000	-	5 600 000
Placements SICAV	-	1 024 584	486 947	266 325	72 606	1 435 497	2 556 369	5 842 328
Placements Emprunts obligataires	-	-	-	400 000	160 000	240 000	-	800 000
Disponibles	-	94	156	151	93	180	79	753
Total des emplois	800 000	1 024 678	2 087 103	2 666 476	1 032 699	2 075 677	2 556 448	12 243 081
Ressources des fonds à capital risque								
Dotations initiales	1 000 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	12 000 000
Excédents antérieurs	64 253	29 608	82 054	156 925	13 225	15 466		361 530
Excédent de l'exercice	2 107	213 999	5 049	9 551	19 474	60 211	56 448	366 840
REGLEMENT DU RESULTAT CUMULE	- 266 360	- 218 929						(485 289)
Total des ressources	800 000	1 024 678	2 087 103	2 666 476	1 032 699	2 075 677	2 556 448	12 243 081

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018, s'analyse comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	
Dividendes	10 182	8 847	18 578	10 907	2 449	59 355	95 353	205 671
Produits (INTERETS)/ tombées EO	-	-	-	30 000	12 000	18 000	-	60 000
Plus values latentes	-	24 677	-	-	-	-	-	24 677
Plus valuesrealiser	1 492	4 343	-	-	-	-	-	5 835
Plus valuesretrocession	-	197 592	5 428	1 276	-	8 899	2 193	215 388
Moins values latentes	-	-	-	-	(35)	-	-	(35)
Prime d'assurance	-	-	-	-	-	(9 000)	-	(9 000)
RISTOURNE ASSURANCE	-	-	-	-	18 000	16 500	-	34 500
FACTURE DE GESTION	(8 926)	(8 926)	(17 851)	(29 751)	(11 901)	(23 801)	(29 751)	(130 904)
Commissions SICAR / COMM GESTION	(642)	(12 534)	(1 106)	(2 881)	(1 039)	(9 742)	(11 348)	(39 293)
Excédent de l'exercice	2 106	213 999	5 049	9 551	19 474	60 211	56 447	366 840

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2018, cette rubrique totalisant 4 479 336 DT contre 3 828 990 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE 31 DECEMBRE 2018
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux D'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements & provisions			Provisions	Valeur
		Début de Période	Acquisitions	Cessions	Fin de Période	Début de Période	Dotations de Période	Fin de Période		
Logiciels	33,3%	273 854	1 125	-	274 979	250 741	13 956	264 696	-	10 283
Logiciels en cours		56 784	61 240	-	118 024	-	-	-	-	118 024
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>330 638</u>	<u>62 365</u>	<u>-</u>	<u>393 003</u>	<u>250 741</u>	<u>13 956</u>	<u>264 696</u>	<u>-</u>	<u>128 307</u>
Terrain	-	949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	3 403 650	925 392	-	4 329 042	1 896 267	170 182	2 066 450	-	2 262 593
Matériel de transport	20,0%	470 369	109 794	(20 000)	560 163	261 079	99 492	360 571	-	199 592
Installations générales	10,0%	842 200	89 572	-	931 772	466 826	94 219	561 045	-	370 727
Mobilier de bureau	20,0%	191 992	27 002	-	218 994	158 060	13 972	172 031	-	46 963
Matériel informatique	33,3%	218 289	78 581	-	296 870	198 090	32 295	230 384	-	66 486
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	130 482	-	-	130 482	112 823	17 659	130 481	-	0,500
Immobilisations hors exploitation (*)		555 509	-	-	555 509	-	-	-	100 000	455 509
<u>Immobilisations corporelles en cours</u>		<u>180 587</u>	<u>(180 587)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>6 942 238</u>	<u>1 049 755</u>	<u>(20 000)</u>	<u>7 971 993</u>	<u>3 093 145</u>	<u>427 819</u>	<u>3 520 964</u>	<u>100 000</u>	<u>4 351 029</u>
TOTAUX		7 272 876	1 112 120	(20 000)	8 364 996	3 343 886	441 775	3 785 660	100 000	4 479 336

(*) Au niveau de cette rubrique figurent un ensemble d'immobiliers et de terrains hors exploitation pour une valeur comptable nette de 455 509 dinars au 31/12/2018. Cet ensemble d'immobiliers et de terrains acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser ces opérations et qu'il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Frais d'émission des emprunts (1)	1 038 299	939 442
- Frais d'augmentation du capital (1)	32 156	50 531
- Dépôts et cautionnements versés	32 734	47 434
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	62 760	63 180
- Avances et acomptes au personnel	659 383	629 698
- Autres créances sur le personnel	3 010	3 010
- Etat, TCL en cours de restitution	0	133 515
- Etat, crédit de TVA	1 766 792	2 686 375
- Etat, crédit de IS	498 404	0
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 333 602	1 369 208
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	2 613 873	1 376 076
- Autres comptes débiteurs	380 451	380 451
- Produits à recevoir	262 156	224 940
- Compte d'attente	28 599	44 652
- Charges constatées d'avance	60 885	20 893
Total brut	8 774 493	7 970 794
- Provisions pour dépréciation	(438 371)	(451 659)
Total net	8 336 122	7 519 135

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Mode de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur
		Début de Période	Addition	Fin de Période	Début de Période	Dotation de la période	Fin de Période	Comptable
								Nette
Frais d'augmentation du capital (A)	Mode linéaire	55 125	0	55 125	4 594	18 375	22 969	32 156
Frais d'émission des emprunts (B)	Prorata des intérêts courus	2 541 171	525 356	3 066 527	1 601 729	426 499	2 028 228	1 038 299
TOTAUX		2 596 296	525 356	3 121 652	1 606 323	444 874	2 051 197	1 070 455

(A) Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(B) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Banques, découverts	573	860 831
Total	573	860 831

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 352 559	8 974 824
Total	8 352 559	8 974 824

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Emprunts		
- Banques locales	199 311 400	172 795 920
- Banques étrangères	40 939 963	15 797 676
- Emprunts obligataires	147 763 400	158 376 640
- Certificats de Leasing	67 000 000	77 000 000
- Certificats de dépôt	14 000 000	7 000 000
- Crédits de leasing	(0)	17 788
Total emprunts	469 014 763	430 988 024
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 363 288	1 215 165
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 424 799	297 906
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 440 843	5 090 589
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 262 018	1 686 637
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	114 255	62 944
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(130 781)	(60 781)
Total dettes rattachées	9 474 422	8 292 460
Total général	478 489 185	439 280 484

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (2/3)

Banque	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* AMEN BANK 5					0			0	0	0
* AMEN BANK 6	5 000 000	DT	7 ANS	TMM+1,25%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 7	5 000 000	DT	7 ANS	TMM+1,25%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 8				TMM+1,25%	0			0	0	0
* AMEN BANK 9				TMM+1,25%	0			0	0	0
* AMEN BANK 10				TMM+1,25%	0			0	0	0
* AMEN BANK 11				TMM+1,25%	0			0	0	0
* AMEN BANK 12				TMM+1,25%	0			0	0	0
* AMEN BANK 13	2 500 000	DT	4 ANS	TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 14	2 500 000	DT	4 ANS	TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 15	2 000 000	DT	4 ANS	TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 16	2 000 000	DT	4 ANS	TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 17	1 000 000	DT	4 ANS	TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 18	2 500 000	DT	5ANS	TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 19	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 20	500 000	DT	5ANS	TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 21	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2%	271 175		271 175	0	0	0
* AMEN BANK 22	500 000	DT	5ANS	TMM+2%	68 456		68 456	0	0	0
* AMEN BANK 23	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2%	345 831		345 831	0	0	0
* AMEN BANK 24	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2%	345 895		345 895	0	0	0
* AMEN BANK 25	3 500 000	DT	5ANS	TMM+2%	525 733		525 733	0	0	0
* AMEN BANK 26				TMM+2%	0		0	0	0	0
* AMEN BANK 27	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	700 734		322 237	378 497	30 254	348 243
* AMEN BANK 28	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	472 064		217 143	254 921	20 371	234 550
* AMEN BANK 29	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	761 133		350 330	410 804	32 810	377 994
* AMEN BANK 30	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	530 963		244 416	286 547	22 883	263 664
* AMEN BANK 16-1	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 658 787		373 052	1 285 735	886 170	399 564
* AMEN BANK 16-2	3 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	2 478 471		557 395	1 921 076	1 324 069	597 008
* AMEN BANK 17-01	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 729 368		389 356	1 340 012	923 277	416 735
* AMEN BANK 17-02	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 358 292		305 666	1 052 627	725 369	327 258
* AMEN BANK 17-03	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 356 412		304 665	1 051 747	725 170	326 577
* AMEN BANK 17-04	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	1 920 170		346 209	1 573 961	1 199 028	374 933
* AMEN BANK 17-05	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	1 000 000		168 289	831 711	647 996	183 715
* AMEN BANK 18-01	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%		2 000 000	261 040	1 738 960	1 354 905	384 055
* AMEN BANK 18-02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,43%		2 000 000	0	2 000 000	1 680 827	319 173
TOTAL AMEN BANK					15 523 484	4 000 000	5 396 887	14 126 597	9 573 129	4 553 468
* BANQUE DE TUNISIE 1	4 000 000	DT	7ANS	TMM+1,25%	0		0	0	0	0
* BANQUE DE TUNISIE 2	3 000 000	DT	7ANS	TMM+1,5%	321 250		321 250	0	0	0
* BANQUE DE TUNISIE 3	2 000 000	DT	7ANS	TMM+1,5%	284 000		284 000	0	0	0
* BANQUE DE TUNISIE 4	4 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 000 000		800 000	200 000	0	200 000
* BANQUE DE TUNISIE 15/01	4 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	2 000 000		800 000	1 200 000	400 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 16/01	4 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	2 800 000		800 000	2 000 000	1 200 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 17/01	3 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	2 550 000		600 000	1 950 000	1 350 000	600 000
* BANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 928 570		285 720	1 642 850	1 357 130	285 720
* BANQUE DE TUNISIE 17/03	3 000 000	DT	5ANS	TMM+2,6%	3 000 000		600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
* BANQUE DE TUNISIE 18/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,6%		5 000 000	750 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000
TOTAL Banque de Tunisie					13 883 820	5 000 000	5 240 970	13 642 850	9 357 130	4 285 720
* BTL17-01	3 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	2 700 000		600 000	2 100 000	1 500 000	600 000
TOTAL BTL					2 700 000	0	600 000	2 100 000	1 500 000	600 000
* ABC1					0		0	0	0	0
* ABC2					0		0	0	0	0
* ABC3					0		0	0	0	0
* ABC4					0		0	0	0	0
* ABC5	2 250 000	DT	3ANS	TMM+2,25%	0		0	0	0	0
* ABC6					0		0	0	0	0
* ABC7	2 500 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 000 000		500 000	500 000	0	500 000
* ABC8	2 500 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 000 000		500 000	500 000	0	500 000
* ABC 15/1	1 300 000	DT	1ANS	TMM+2,25%	0		0	0	0	0
* ABC 16/1	5 000 000	DT	1ANS	TMM+2,5%	0		0	0	0	0
* ABC 17/01	5 000 000	DT	6 MOIS	TMM+2,5%	5 000 000		5 000 000	0	0	0
* ABC 18/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+2,5%		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
* ABC 18/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+2,5%		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
TOTAL ABC					7 000 000	10 000 000	6 000 000	11 000 000	0	11 000 000

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (3/3)

Banque	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									d'un an	an
* BH 003	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+1,75%</u>	1 234 482		811 924	422 557	0	422 557
* BH 15/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	3 478 004		684 366	2 793 638	2 061 535	732 103
* BH 15/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 428 572		285 714	1 142 857	857 143	285 714
* BH 15/03	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	2 142 857		428 571	1 714 285	1 285 714	428 571
* BH 16/01	3 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	2 357 143	0	428 571	1 928 571	1 500 000	428 571
* BH 16/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 642 857	0	285 714	1 357 143	1 071 429	285 714
* BH 17/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	4 642 857	0	714 286	3 928 571	3 214 285	714 286
* BH 18/01	10 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>		10 000 000	714 286	9 285 714	7 857 142	1 428 572
TOTAL BH					21 926 771	10 000 000	5 067 719	26 859 052	21 418 677	5 440 376
* ATB	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+1,75%</u>	0		0	0	0	0
* ATB 2	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+1,75%</u>	300 000		300 000	0	0	0
* ATB 15/01	3 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	1 925 000		700 000	1 225 000	525 000	700 000
* ATB 16/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	1 500 000	0	400 000	1 100 000	700 000	400 000
* ATB 17/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	1 900 000	0	400 000	1 500 000	1 100 000	400 000
TOTAL ATB					5 625 000	0	1 800 000	3 825 000	2 325 000	1 500 000
* QNB	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2%</u>	2 000 000		1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
TOTAL QNB					2 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

Banque	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES ETRANGERES					15 797 676	31 509 000	6 366 714	40 939 963	32 771 258	8 168 704
* BAD 1	4 723 521	EURO	10ANS	<u>4,72%</u>	3 373 944		674 789	2 699 155	2 024 366	674 789
* BAD 2	1 245 961	EURO	10ANS	<u>4,33%</u>	978 969		177 994	800 975	622 980	177 994
TOTAL BAD					4 352 913	0	852 783	3 500 130	2 647 347	852 783
* BEI 5	10 082 293	EURO	10ANS	<u>4,74%</u>	4 320 983	0	2 880 655	1 440 328	0	1 440 328
* BEI 6	1 810 768	EURO	10ANS	<u>5,04%</u>	776 044	0	517 362	258 681	0	258 681
TOTAL BEI					5 097 027	0	3 398 018	1 699 009	0	1 699 009
* SANAD 15-01	9 521 605(dt)	EURO	10ANS	<u>8,00%</u>	6 347 737	0	2 115 913	4 231 824	2 115 911	2 115 912
* SANAD 18-01	21 693 000(dt)	EURO	5ANS	<u>10,00%</u>		21 693 000	0	21 693 000	19 282 666	2 410 334
TOTAL SANAD					6 347 737	21 693 000	2 115 913	25 924 824	21 398 577	4 526 246
* GGF 18-01	9 816 000 (dt)	EURO	5ANS	<u>9,86%</u>		9 816 000	0	9 816 000	8 725 334	1 090 666
TOTAL GGF					0	9 816 000	0	9 816 000	8 725 334	1 090 666
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES					188 593 595	250 509 000	198 851 233	240 251 363	146 495 206	93 756 156

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires:

DESIGNATION	Montant du crédit	devisé de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 01/2011 F	28 500 000	DT	5ANS	6,00%	0	0	0	0	0	0
* Emprunt obligataire 01/2011 V	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+1,25%</u>	0	0	0	0	0	0
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	11 640 000	DT	5ANS	6,25%	0	0	0	0	0	0
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	8 360 000	DT	5ANS	6,35%	3 344 000	0	1 672 000	1 672 000	0	1 672 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	2 970 000	DT	5ANS	<u>TMM+1,8%</u>	0	0	0	0	0	0
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	13 830 000	DT	5ANS	6,30%	0	0	0	0	0	0
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	3 200 000	DT	5ANS	6,40%	914 400	0	457 120	457 280	0	457 280
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG A	2 500 000	DT	5ANS	TMM+2,1%	500 000	0	500 000	0	0	0
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG B	15 892 000	DT	5ANS	7,00%	3 658 400	0	3 658 400	0	0	0
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	3 290 000	DT	7ANS	7,10%	1 974 000	0	658 000	1 316 000	658 000	658 000
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG B	15 204 600	DT	5ANS	7,20%	6 081 840	0	3 040 920	3 040 920	0	3 040 920
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	DT	5ANS	7,35%	7 960 000	0	1 990 000	5 970 000	3 980 000	1 990 000
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG A	7 368 000	DT	5ANS	7,50%	2 947 200	0	1 473 600	1 473 600	0	1 473 600
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	DT	7ANS	7,75%	8 505 600	0	2 126 400	6 379 200	4 252 800	2 126 400
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG C	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,25%	800 000	0	400 000	400 000	0	400 000
* Emprunt obligataire 2015-1 A	11 082 000	DT	5ANS	7,60%	6 649 200	0	2 216 400	4 432 800	2 216 400	2 216 400
* Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	DT	7ANS	7,80%	17 918 000	0	3 583 600	14 334 400	10 750 800	3 583 600
* Emprunt obligataire 2015-1 C	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,3%	600 000	0	200 000	400 000	200 000	200 000
* Emprunt obligataire 2015-2 A	30 000 000	DT	7ANS	7,70%	18 000 000	0	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	DT	5ANS	7,50%	<u>6 280 000</u>	0	1 570 000	4 710 000	3 140 000	1 570 000
* Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	DT	7ANS	7,75%	<u>22 150 000</u>	0	0	22 150 000	17 720 000	4 430 000
* Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	DT	5ANS	7,65%	<u>14 240 000</u>	0	2 848 000	11 392 000	8 544 000	2 848 000
* Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	7ANS	7,85%	<u>15 760 000</u>	0	0	15 760 000	15 760 000	0
* Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	DT	5ANS	7,75%	<u>6 094 000</u>	0	1 218 800	4 875 200	3 656 400	1 218 800
* Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	DT	5ANS	TMM+2,35%	<u>10 000 000</u>	0	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	7ANS	7,90%	<u>4 000 000</u>	0	0	4 000 000	4 000 000	0
* Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	DT	5ANS	8,20%	0	1 680 000	0	1 680 000	1 344 000	336 000
* Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	DT	5ANS	TMM+2,30%	0	18 320 000	0	18 320 000	14 656 000	3 664 000
* Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	7ANS	8,35%	0	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	0
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES					158 376 640	25 000 000	35 613 240	147 763 400	107 878 400	39 885 000

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AUTRES EMPRUNTS										
* Certificats de Leasing										
BILLET DE TRES/ AL BARAKA	35 000 000				40 000 000	164 650 000	169 650 000	35 000 000	0	35 000 000
CERTIFICAT DE LEASING ZITOUNA	32 000 000				37 000 000	297 000 000	302 000 000	32 000 000	0	32 000 000
Total Certificats de Leasing					77 000 000	461 650 000	471 650 000	67 000 000	0	67 000 000
* CERTEFICAT DE DEPOT										
CD/HEJER TNANI	1 000 000				1 000 000	5 000 000	5 000 000	1 000 000	0	1 000 000
CD / KHIRA MILED	500 000				500 000	500 000	500 000	500 000	0	500 000
CD/AOS	1 000 000				1 000 000	5 000 000	5 000 000	1 000 000	0	1 000 000
CD/FCP DYNAMIQUE	1 500 000				1 500 000	6 000 000	6 000 000	1 500 000	0	1 500 000
CD/ATTJARI SICAR	3 000 000				2 000 000	12 000 000	10 000 000	4 000 000	0	4 000 000
CD/AMEN TRESOR SICAV	500 000				500 000	0	500 000	0	0	0
CD/AMEN PREMIERE SICAV	500 000				500 000	0	500 000	0	0	0
CD/POST OBLIG SICAV TANIT	2 000 000					2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000
CD/COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000					4 000 000	0	4 000 000	0	4 000 000
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°51263	94502				5 707		5 707	0	0	0
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°55610	35980				12 081		12 081	0	0	0
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS					84 017 788	496 150 000	499 167 788	81 000 000	0	81 000 000
TOTAL GENERAL					430 988 024	771 659 000	733 632 261	469 014 763	254 373 606	214 641 156

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Factures d'achats	2 116 091	13 809 747
- Effets à payer	45 908 098	38 636 577
Total	48 024 189	52 446 324

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	228 221	222 906
- Etat, retenues sur salaires	112 090	91 320
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	745 999	592 857
- Etat, impôts sur les bénéfices (voir note 29)	0	190 001
- Contribution conjoncturelle (voir note 29)	226 308	330 307
- Etat, autres impôts et taxes à payer	75 411	87 389
- Etat, TCL à payer	19 557	17 792
- C.N.S.S	294 993	226 883
- CAVIS	43 476	20 974
- Autres comptes créditeurs	72 532	162 221
- Remboursement assurance groupe	1 917	6 209
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	922 527	676 964
- Compte d'attente	181 971	169 022
- Caisse de compensation	4 195	6 156
- Produits constatés d'avance	237 602	225 273
- Prestataires de services	75 234	129 469
- Retenue de garantie	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	335 292	355 772
- Provisions pour départ à la retraite	313 610	271 657
Total	3 965 060	3 857 297

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
-	-	-
- Capital social	27 500 000	27 500 000
- Primes d'émission	2 000 000	2 000 000
- Réserve légale	2 561 346	2 125 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	12 000 000	9 500 000
- Réserve pour fonds social	77 361	100 093
- Effets des modifications comptables	0	(551 800)
- Résultats reportés	2 390 570	2 805 859
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	46 529 277	43 479 152
Résultat de l'exercice	5 593 391	6 472 857
Total des capitaux propres avant affectation	52 122 668	49 952 009
<u>Résultat par action:</u>		
Résultat de la période (1)	5 593 391	6 472 857
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 556 849
Résultat par action (1) / (2)	2,034	2,532

Le capital social s'élève au 31 décembre 2018, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- **La réserve légale** a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- **La réserve spéciale de réinvestissement** a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- **La réserve pour fonds social** est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- **Le résultat par action**, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 16(SUITE) : CAPITAUX PROPRES

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(Montants exprimés en dinars)**

	Capital social	Réserve légale	Prime D'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2017	27 500 000	2 125 000	2 000 000	9 500 000	100 093	(551 800)	2 805 859	6 472 857	49 952 009
Affectation par l'A.G. O 2018 en date du 19-04-2018		436 346		2 500 000	100 000		3 436 511	(6 472 857)	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017							(3 300 000)		(3 300 000)
Reclassement						551 800	(551 800)		
Prélèvement sur fonds social					(122 732)				(122 732)
Résultat au 31 décembre 2018								5 593 391	5 593 391
CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	27 500 000	2 561 346	2 000 000	12 000 000	77 361	0	2 390 570	5 593 391	52 122 668

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts conventionnels	50 636 882	46 518 805
Intérêts intercalaires	9 214	32 856
Intérêts de retard	1 522 691	1 851 618
Total intérêts de crédits bail	52 168 787	48 403 279
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(845 242)	(831 570)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	609 320	540 153
. Intérêts de retard antérieurs		
Variation des produits réservés	(235 922)	(291 417)
Total des revenus de leasing	51 932 865	48 111 862

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Commissions de factoring	362 669	372 593
Intérêts de financement	1 449 202	1 124 311
Total revenus de factoring	1 811 871	1 496 904

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	658 000	575 797
- Commissions d'assurance	16 409	11 111
- Frais divers sur dossiers	1 892 107	1 657 789
- Autres produits d'exploitation	9 777	7 108
Total des autres produits d'exploitation	2 576 293	2 251 805

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	12 557 347	11 756 733
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	18 690 205	13 627 769
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	1 995 453	1 136 728
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	445 999	339 096
Total des charges financières des emprunts	33 689 004	26 860 326
- Intérêts des comptes courants	719 997	458 787
- Intérêts sur opérations de financement	3 856 027	3 513 564
Total des autres charges financières	4 576 024	3 972 351
Total général	38 265 028	30 832 677

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Dividendes sur titres immobilisés	0	2 293
- Dividendes sur titres côtés	0	10 500
- Dividendes sur titres SICAV	205 671	222 899
- Plus values latentes sur titres immobilisés	60 420	4 104
- Plus values sur cession de titres SICAV	290 087	62 130
- Moins values latentes sur titres immobilisés	(6 446)	(21 867)
- Revenus des certificats de dépôt	149 897	-
- Intérêts sur emprunts obligataires	68 860	53 631
- Intérêts des comptes courants	70 534	68 359
Total	839 023	402 049

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Salaires et compléments de salaires	4 786 903	4 307 226
- Rémunérations du personnel détaché	555 322	466 226
- Charges connexes aux salaires	15 237	17 647
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	892 729	825 934
- Autres charges sociales	204 027	270 077
- Transfert de charges	(10 987)	(8 979)
Total	6 443 231	5 878 131

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitationse présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Achat de matières et fournitures	142 692	149 205
Total des achats	142 692	149 205
- Locations	104 823	87 666
- Charges locatives et de copropriété	39 087	30 437
- Entretien et réparations	111 168	80 401
- Primes d'assurances	167 195	187 788
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	21 502	20 178
Total des services extérieurs	443 775	406 470
- Formations	33 653	50 502
- Personnel extérieur à l'entreprise	9 790	8 126
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	654 761	583 425
- Publicités, publications, relations publiques	331 958	254 012
- Transports	62 950	54 443
- Déplacements, missions et réceptions	40 040	42 185
- Frais postaux et de télécommunications	189 785	164 358
- Services bancaires et assimilés	373 520	353 835
- Documentations	8 960	3 266
Total des autres services extérieurs	1 705 417	1 514 152
- Jetons de présence	80 000	119 000
- Rémunération comité d'audit	15 000	16 000
- Rémunération comité de risque	15 000	16 000
- Rémunération comité de crédit	0	4 000
Total des charges diverses	110 000	155 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	83 018	127 095
- T.C.L	204 973	183 387
- Droits d'enregistrement et de timbres	241 282	203 865
- Autres impôts et taxes	7 168	8 412
Total des impôts et taxes	536 441	522 759
Total général	2 938 325	2 747 586

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	14 040	14 062
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	428 862	407 949
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	18 375	4 594
Total	461 277	426 605

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	3 882 155	5 108 811
- Dotations aux provisions additionnelles	0	338
- Reprise sur provisions additionnelles	0	(19 949)
- Dotations aux provisions collectives (*)	104 196	41 704
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 588 531)	(2 260 536)
- Créances radiées	2 046 428	2 356 629
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 795 762)	(2 082 651)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(146 940)	(224 610)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	0	(20 885)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	28 722	-
- Encaissement sur créances radiées	0	(80 925)
Total	1 530 268	2 817 926

(*) : Cette provision est constituée en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques diversse détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Reprise de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(25 069)	-
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	0	30 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions côtés	55 440	113 820
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	0	4 588
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	0	100 000
Total	30 371	248 408

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	3 728	16 151
- Revenus des immeubles	53 803	50 287
- Apurement de comptes	172 228	163 335
- Autres produits	16 985	10 141
Total	246 744	239 914

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Redressement fiscal, période 2012-2014	0	906 884
- Reprises sur provisions pour risques et charges	0	(900 000)
- Ajustement déclarations fiscales 2015-2016	0	174 249
- Autres	1 444	12 649
Total	1 444	193 782

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Bénéfice comptable	7 403 852	9 115 312
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	3 882 155	5 108 811
- Dotations aux provisions collectives	104 196	41 704
- Dotations aux provisions additionnelles		338
- Dotations aux provisions pour départ à la retraite	41 953	91 210
- Dotations aux provisions pour risques divers	55 440	248 408
- Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires en cours		2 690 215
- Plus value latente sur titres SICAV 2017	4 104	0
- Moins values latentes sur titres SICAV 2018	34	0
- Moins value latentes sur titres		21 867
- Redressement fiscal, période 2012-2014		575 841
- Ajustement déclarations fiscales 2015-2016		174 249
- Abandon de créances	59 052	140 166
- Pertes non déductibles		12 649
A déduire		
- Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires en cours		2 690 215
- Reprises sur provisions additionnelles		19 949
- Reprise sur provisions ayant déjà subi l'Impôt	25 000	-
- Reprises sur provisions pour risques et charges		900 000
- Moins value latentes sur titres 2017	21 867	-
- Plus value de retrocession titre (fond gerer chez sicar)	197 592	
- Dividendes	214 887	235 692
- Plus value latentes sur titres	23 496	4 104
- Plus value latente sur titres SICAV 2016/2015		
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	11 067 944	14 370 810
Provisions pour créances douteuses	3 986 351	5 150 853
Provisions pour dépréciation de titres cotés	55 440	113 820
<u>Bénéfice fiscal</u>	7 026 153	9 106 137
Réinvestissements exonérés		
* Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	2 500 000	2 500 000
<u>Bénéfice imposable</u>	4 526 153	6 606 137
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	1 584 154	2 312 148
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	2 080 933	2 122 035
- Retenues à la source	1 624	112
Impôt à payer (Report d'impôt)	(498 404)	190 001
Contribution conjoncturelle	181 046	330 307
CSS	45 261	

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	32 045 870	32 319 240
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(36 808 437)	(32 045 870)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 974 824)	(7 321 555)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 352 559	8 974 824
- Créances radiées en début de période	434 846	434 846
- Créances radiées en fin de période	(434 846)	(434 846)
- Plus ou moins values sur relocation	69 936	585 886
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(2 520 287)	(2 313 360)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	2 577 418	2 520 287
- TVA collectée	46 001 860	39 721 254
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	35 606	(1 369 208)
- Loyers encaissés	281 687 375	264 793 637
- Intérêts de retard	1 522 691	1 851 618
- Créances virées en Pertes	(2 046 428)	(2 356 629)
- Encours financiers virées en pertes	949 726	870 370
- Commissions encourues	(333 000)	(242 107)
- Remboursement des valeurs résiduelles	2 752	8 562
- Encaissement sur créances radiées	0	80 925
- Consolidations	(47 264)	-
- Remboursements anticipés	15 658 736	13 657 350
- Produits sur Cessions anticipées	658 000	575 797
- Autres produits d'exploitation	1 901 884	1 664 897
Total	340 734 173	321 975 918

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Encours de Financement des adhérents en début de période	12 677 526	10 510 699
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(11 484 766)	(12 677 526)
- Produits constatés d'avance en début de période	(225 273)	(165 933)
- Produits constatés d'avance en fin de période	237 602	225 273
- Revenus du factoring	1 811 871	1 496 904
- Variations des agios réservés	25 425	(10 673)
- Financement des adhérents	46 370 713	46 534 923
- TVA collectée	68 429	65 146
Encaissements reçus des acheteurs factorés	49 481 528	45 978 812

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	52 446 324	40 560 388
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(48 024 189)	(52 446 324)
- Fournisseurs, avances en début de période	(63 180)	(329 415)
- Fournisseurs, avances en fin de période	62 760	63 180
- Investissements pour financement de contrats de leasing	258 784 319	282 536 720
- TVA sur Investissements	40 194 837	39 233 989
Total	303 400 871	309 618 538

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Prestataires Assurances en début de période	(1 376 076)	(330 635)
- Prestataires Assurances en fin de période	2 613 873	1 376 076
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(632 708)	(508 414)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	662 393	632 708
- Charges constatées d'avance en début de période	(20 893)	(26 398)
- Charges constatées d'avance en fin de période	60 885	20 893
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	222 906	204 718
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(228 221)	(222 906)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	91 320	67 852
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(112 090)	(91 320)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	592 857	614 992
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(745 999)	(592 857)
- C.N.S.S en début de période	226 883	186 448
- C.N.S.S en fin de période	(294 993)	(226 883)
- CAVIS en début de période	20 974	21 085
- CAVIS en fin de période	(43 476)	(20 974)
- Diverses Charges à payer en début de période	676 964	548 353
- Diverses Charges à payer en fin de période	(922 526)	(676 964)
- TVA, payées sur biens et services	747 576	466 969
- Charges de personnel	6 401 278	5 786 921
- Autres charges d'exploitation	2 938 325	2 747 586
- Impôts et taxes	(536 441)	(522 759)
Total	10 342 811	9 454 491

NOTE 34 : INTERETS PAYES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Frais d'émission des emprunts	525 356	474 284
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	5 090 589	4 068 592
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(5 440 843)	(5 090 589)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 215 165	797 654
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 363 288)	(1 215 165)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	297 906	398 937
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(1 424 799)	(297 906)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	1 686 637	1 641 852
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	(1 262 018)	(1 686 637)
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	62 944	24 000
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	(114 255)	(62 944)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	(60 781)	(142 719)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	130 781	60 781
- Charges financières	38 265 028	30 832 677
remboursement des emprunts	(445 999)	(339 096)
Total	37 162 422	29 463 721

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	190 001	105 075
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	0	(190 001)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	87 389	44 003
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(75 411)	(87 389)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	6 156	6 156
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(4 195)	(6 156)
- Etat, TCL à payer en début de période	17 792	15 074
- Etat, TCL à payer en fin de période	(19 557)	(17 792)
- Contributions conjoncturelles en début de période	330 307	655 246
- Contributions conjoncturelles en fin de période	(226 308)	(330 307)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	(133 515)	(133 515)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	0	133 515
- Report IS en fin de période	498 404	
- TVA payées	4 263 047	1 783 287
- Ajustement du report de TVA suite au contrôle fiscal	0	(366 899)
- Impôts et taxes	536 441	522 759
- Contribution conjoncturelle	226 308	330 307
- Impôts sur les bénéfices	1 584 153	2 312 148
Total	7 281 011	4 775 511

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Placements en titres en début de période	497 000	497 000
- Placements en titres en fin de période	(16 077 650)	(497 000)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(6 209)	(7 024)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	1 917	6 209
- Produits à recevoir des tiers en début de période	224 940	200 049
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(262 156)	(224 940)
- Autres comptes débiteurs en début de période	381 840	381 840
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(381 840)	(381 840)
- Comptes d'attente en début de période	(124 370)	(117 956)
- Comptes d'attente en fin de période	156 371	124 370
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	(162 221)	(14 157)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	72 532	162 221
- Prestataires en début de période	(129 469)	(15 842)
- Prestataires en fin de période	75 234	129 469
- Dépôts et cautionnements en début de période	47 434	31 234
- Dépôts et cautionnements en fin de période	(32 734)	(47 434)
- Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)
- Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799
- Produits des placements	957 472	355 401
- Autres produits d'exploitation	16 409	11 111
- Autres gains ordinaires	243 015	223 763
- Autres pertes ordinaires	(1 445)	(1 093 782)
- Immobilisations mise en rebut	0	2 071
Total	(14 503 928)	(330 362)

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	62 364	60 784
- Investissements en Immobilisations corporelles	1 049 755	239 571
Total	1 112 119	300 355

38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	20 000	44 849
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	3 728	16 151
Total	23 728	61 000

**NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 500 000	2 000 000
Total	2 500 000	2 000 000

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Dividendes versés	3 300 000	2 975 000
- Prélèvement sur fonds social	122 732	91 643
Total	3 422 732	3 066 643

**NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE
DE L'EXERCICE**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
- Banques	6 769 244	5 464 790
- Caisses	3 425	1 577
- Banques, découverts	(573)	(860 831)
Total	6 772 096	4 605 536

NOTE 42 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

42.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari Bank** (Société Mère) ;
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- **Attijari Finances** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs);
- **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Compagne Nouvelle Assurance** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Société Générale Tunisienne d'Informatique** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs);
- **Société Civile Immobilière El Hamd**(ayant des dirigeants communs);
- **Société De Services Automobile** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Des viandes et d'élevage SOVIE** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisia FLEET Management** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisienne Des Arts Graphiques** (ayant des dirigeants communs).

42.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2018

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2018, se présentent comme suit:

1. Transactions réalisées avec Attijari Bank

1.1 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2018, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 64 468 DT HTVA

1.2 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2018, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 333 000 DT HTVA.

1.3 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing trois cadres dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2018 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 555 321 DT HTVA.

1.4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2018, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 005 365 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 467 946 DT.

2. Transactions réalisées avec Attijari Bank Sicar

2.1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 509 DT HTVA.

2.2 FCR Attijari Leasing 2

Attijari Leasing a mis, le 19 mars 2013, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 2 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 10 526 DT HTVA.

2.3 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 928 DT HTVA.

2.4 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 874DT HTVA.

2.5 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 873 DT HTVA.

2.6 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 8 185 DT HTVA.

2.7 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 9 535 DT HTVA.

2.8 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2018, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 100 657 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2018, à 62 384 DT.

3. Transactions réalisées avec Attijari Finances

3.1- Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances

s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2018, s'élèvent à 53 802 DT HTVA.

3.2 Convention de mise à disposition d'un technicien :

En date du 12 septembre 2014, Attijari Leasing a conclu avec Attijari Finance une convention de mise à disposition par Attijari Leasing d'un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaire pour assurer au profit d'Attijari Finances des services informatiques.

Il a été convenu entre les deux parties de répartir les charges et les temps afférents au technicien, de la manière suivante :

Société	Charges de travail et charges salariales
Attijari Leasing	80%
Attijari Finances	20%

Au cours de l'exercice 2018, Attijari Leasing a facturé la somme de 10 986 DT HTVA.

3.3 Contrat de conseil en vue de l'assistance dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique

Attijari Leasing a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec Attijari Finances afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT HTVA.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 avril 2017 en vertu duquel Attijari Finances s'engage à :

- Effectuer la refonte et la construction de son nouveau plan d'affaires, et
- L'assister dans la mise à jour de son plan d'affaires pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA au titre de la construction d'un nouveau plan d'affaires.
- Un montant forfaitaire de 50 000 DT HTVA au titre de la mise à jour du plan d'affaires.

Courant 2018, la charge constatée à ce titre s'élève à 25 000 DT HTVA.

3.4 Convention de conseil « Emprunt obligataire 2018 » avec Attijari Finances

Attijari leasing a conclu en date du 18 juin 2018, un contrat de conseil avec Attijari Finances, afin de l'accompagner dans le cadre des émissions obligataires 2018 en tant que conseil financier exclusif et coordinateur global.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Finances perçoit :

- Une commission forfaitaire de 70.000 DTHTVA, dont 40.000 DT HTVA exigible à la signature du contrat et 30.000 DT HTVA exigible à l'obtention du VISA du document de référence Attijari Leasing 2018 ;
- Une commission de succès de 0,6% en HTVA applicable sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2018 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription ;
- Une commission de closing de 0,05% en HTVA applicable en sus de la commission de succès sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2018, et n'est exigible qu'en cas d'atteinte de la fourchette haute des émissions obligataires 2018.

La charge jusqu' au 31 décembre 2018 au titre dudit contrat s'est élevée à 190 000 DT HTVA.

Toutes les conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 05/02/2019.

3.5 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2018, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 88 381 DT.L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2018, à 6 863 DT.

4. Transactions réalisées avec Attijari Intermédiation

4.1 Convention de tenue de compte

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

4.2 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2018, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Intermédiation et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 26 300 DT.L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 10 967DT.

5. Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien. Courant 2018, aucune charge n'a été constatée à ce titre

6. Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en DT

<i>Etablissements</i>	<i>Solde Début</i>	<i>Utilisation</i>	<i>Remboursement</i>	<i>Solde Fin</i>
ATTIJARI BANK	89 136 843	180 000 000	162 378 943	106 757 900
ATTIJARI OBLIG SICAV	1 000 000	5 000 000	5 000 000	1 000 000
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 500 000	6 000 000	6 000 000	1 500 000
ATTIJARI SICAR	2 000 000	12 000 000	10 000 000	4 000 000
COMPAGNIE NOUVELLEASSURANCE	-	4 000 000	-	4 000 000
Total	93 636 843	207 000 000	183 378 943	117 257 900

Courant 2018, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 7 046 642 DT.

7. Contrats de leasing avec Attijari Gestion

Au 31 décembre 2018, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Gestion, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 56 048 DT.L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2018, à 18 810DT.

8. Contrats de leasing avec Attijari Recouvrement

Au 31 décembre 2018, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Recouvrement, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 87 243 DT.L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 42 122 DT.

9. Contrats de leasing avec « Compagnie Nouvelle D'assurance »

Au 31 décembre 2018, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 344 683 DT.L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 148 466 DT.

10. Contrats de leasing avec la société « Générale Tunisienne D'Informatique »

Au 31 décembre 2018, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Générale Tunisienne d'Informatique.et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 39 961 DT.L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2018, à 2 DT.

11. Contrats de Leasing avec des sociétés ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing

- La société « Civile Immobilière ElHamd »

Au 31 décembre 2018, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 44 000 DT.L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 6 901 DT.

- La société « De Services Automobile »

Au 31 décembre 2018, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 62 434 DT.L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 17 848 DT.

- la société « Des Viandes Et D'Elevage SOVIE »

Au 31 décembre 2018, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 219854 DT.L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 111 159 DT.

- La société « Tunisia FLE Et Management »

Au 31 décembre 2018, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 83 835 DT.L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 23 036 DT.

- La société « Tunisienne Des Arts Graphiques »

Au 31 décembre 2018, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 67 285DT.L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2018, à 11 556 DT.

12. Rémunérations et avantages attribués aux dirigeants et aux administrateurs :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. En outre les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration au niveau du comité permanent d'audit et du comité des risques bénéficient d'une rémunération approuvée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantage à court terme	232 689	50 637	110 000	110 000

⁽¹⁾y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 45 573 DT, soit un salaire brute de 187 033 DT.

⁽²⁾y compris la provision pour congés payés

NOTE 43 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 05 février 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2018

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **52 123 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **5 593 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 La prise en compte des revenus de leasing

➤ Risque identifié

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 17, les revenus de leasing s'élevaient au 31 décembre 2018 à 51 933 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (92%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing;
- Une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Réaliser des procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts règlementaires éventuels ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

➤ Risque identifié

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (92%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 1 530 KDT.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers, sont présentés dans les notes aux états financiers, n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société ;

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos

constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 Mars 2019

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de la société Attijari Leasing ,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants):

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

A-1-Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2018, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 64 468 DT HTVA.

A-2- Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 7* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 9 535 DT HTVA.

A-3- Convention de conseil « Emprunt obligataire 2018 » avec Attijari Finances

Attijari leasing a conclu en date du 18 juin 2018, un contrat de conseil avec Attijari Finances, afin de l'accompagner dans le cadre des émissions obligataires 2018 en tant que conseil financier exclusif et coordinateur global.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Finances perçoit :

- Une commission forfaitaire de 70.000 DTHTVA, dont 40.000 DT HTVA exigible à la signature du contrat et 30.000 DT HTVA exigible à l'obtention du VISA du document de référence Attijari Leasing 2018;
- Une commission de succès de 0,6% en HTVA applicable sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2018 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription;
- Une commission de closing de 0,05% en HTVA applicable en sus de la commission de succès sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2018, et n'est exigible qu'en cas d'atteinte de la fourchette haute des émissions obligataires 2018.

La charge jusqu' au 31 décembre 2018 au titre dudit contrat s'est élevée à 190 000 DT HTVA.

Toutes les conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 05/02/2019.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

B-1- Conventions conclues avec Attijari Bank

B-1-1 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2018, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 333 000 DT HTVA.

B-1-2 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing trois cadres dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2018 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 555 321 DT HTVA.

B-2- Convention avec Attijari Intermédiation

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

B-3- Conventions conclues avec Attijari Finances

B-3-1-Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2018, s'élèvent à 53 802 DT HTVA.

B-3-2- Convention de mise à disposition d'un technicien :

En date du 12 septembre 2014, Attijari Leasing a conclu avec Attijari Finance une convention de mise à disposition par Attijari Leasing d'un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaire pour assurer au profit d'Attijari Finances des services informatiques.

Il a été convenu entre les deux parties de répartir les charges et les temps afférents au technicien, de la manière suivante :

Société	Charges de travail et charges salariales
Attijari Leasing	80%
Attijari Finances	20%

Au cours de l'exercice 2018, Attijari Leasing a facturé la somme de 10 986 DT HTVA.

C-3-3 Contrat de conseil en vue de l'assistance dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique

Attijari Leasing a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec Attijari Finances afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT HTVA.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 avril 2017 en vertu duquel Attijari Finances s'engage à :

- Effectuer la refonte et la construction de son nouveau plan d'affaires, et
- L'assister dans la mise à jour de son plan d'affaires pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA au titre de la construction d'un nouveau plan d'affaires.
- Un montant forfaitaire de 50 000 DT HTVA au titre de la mise à jour du plan d'affaires.

Courant 2018, la charge constatée à ce titre s'élève à 25 000 DT HTVA.

B-4- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

B-4-1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 1* ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 509 DT HTVA.

B-4-2 FCR Attijari Leasing 2

Attijari Leasing a mis, le 19 mars 2013, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 2* ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 10 526 DT HTVA.

B-4-3FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 928DT HTVA.

B-4-4 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 874DT HTVA.

B-4-5 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 873 DT HTVA.

B-4-6FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un

Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 6* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2018, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 8 185 DT HTVA.

B-5- Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2018, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

B-6 Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en DT

<i>Etablissements</i>	<i>Solde Début</i>	<i>Utilisation</i>	<i>Remboursement</i>	<i>Solde Fin</i>
ATTIJARI BANK	89 136 843	180 000 000	162 378 943	106 757 900
ATTIJARI OBLIG SICAV	1 000 000	5 000 000	5 000 000	1 000 000
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 500 000	6 000 000	6 000 000	1 500 000
ATTIJARI SICAR	2 000 000	12 000 000	10 000 000	4 000 000
COMPAGNIE NOUVELLEASSURANCE	-	4 000 000	-	4 000 000
Total	93 636 843	207 000 000	183 378 943	117 257 900

Courant 2018, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 7046642 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. En outre les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration au niveau du comité permanent d'audit et du comité des risques bénéficient d'une rémunération approuvée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

C-2 Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantage à court terme	232 689	50 637	110 000	110 000

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 45 573 DT, soit un salaire brute de 187 033 DT.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 11 Mars 2019

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

HexaByte

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

La société HexaByte, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Wadi TRABELSI.

BILAN ACTIFS

Actifs	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 044 228	884 228
Moins : Amortissements Incorporelles		- 935 277	- 878 853
Immobilisations incorporelles nettes	2-1	108 950	5 375
Immobilisations corporelles		8 534 796	7 394 148
Moins : Amortissements corpo		- 6 772 495	- 6 155 213
Immobilisations corporelles nettes	2-2	1 762 300	1 238 935
Immobilisations financières		142 664	163 118
Moins : Provisions Immobilisations Financières		-	-
Immobilisations financières nettes	2-3	142 664	163 118
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		2 013 914	1 407 428
Autres actifs non courants	2-4	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2 013 914	1 407 428
ACTIFS COURANTS			
Stocks		815 296	807 650
Moins : Provisions Stocks		- 166 630	- 128 617
Stocks nets	2-5	648 666	679 033
Clients et comptes rattachés		3 765 067	2 691 637
Moins : Provisions Clients		- 539 226	- 466 816
Clients nets	2-6	3 225 841	2 224 821
Autres actifs courants		1 424 808	1 927 497
Moins : Provisions AAC		- 32 027	- 32 027
Autres actifs courants nets	2-7	1 392 781	1 895 470
Placements et autres actifs financiers		4 133 217	2 112 460
Liquidités et équivalents de liquidités	2-8	6 790 266	5 504 798
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		16 190 771	12 416 582
TOTAL DES ACTIFS		18 204 686	13 824 010

BILAN PASSIFS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		2 083 334	2 083 334
Autres capitaux propres		2 790 155	3 581 176
Réserves légales		208 333	208 333
Résultats reportés		2 748 243	1 549 894
Résultats en instance d'affectation		-	-
Total des capitaux propres avant résultat		7 830 066	7 422 737
Résultat de l'exercice		1 533 786	1 198 349
Total des capitaux propres avant affectation	3-1	9 363 851	8 621 086
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	3-2	-	-
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		365 779	365 779
Total des passifs non courants		365 779	365 779
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3-3	6 224 051	2 949 016
Autres passifs courants	3-4	2 251 004	1 888 128
Concours bancaires et autres passifs financiers	3-5	-	-
Total des passifs courants		8 475 055	4 837 144
Total des passifs		8 840 834	5 202 923
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		18 204 686	13 824 010

ETAT DE RESULTAT

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
	4-1		
Revenus		9 566 921	7 503 806
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		9 566 921	7 503 806
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variations stocks produits finis et encours		7 646	-750 515
Achats d'approvisionnements consommés	4-2	- 5 610 983	- 3 010 958
Charges de personnel	4-3	- 1 494 711	- 1 456 697
Dotations aux amortissements et provisions	4-4	- 869 830	- 725 376
Autres charges d'exploitation	4-5	- 626 596	- 660 641
Total des charges d'exploitation		- 8 594 475	- 6 604 188
Résultat d'exploitation		972 446	899 618
Charges financières nettes	4-6	- 23 069	- 63 744
Produits de placements	4-7	656 345	484 420
Autres gains ordinaires	4-8	56 956	10 196
Autres pertes ordinaires		-4 158	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 658 520	1 330 490
Impôt sur les bénéfices		- 124 734	- 132 140
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 533 786	1 198 349
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		1 533 786	1 198 349
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat après modifications comptables		1 533 786	1 198 349

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice		1 533 786	1 198 349
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		784 129	597 629
* Retraitement de charges antérieures			
* Variations des :			
- Stocks		-7 646	750 515
- Créances		- 1 073 431	- 934 995
- Autres Actifs		502 689	- 666 225
- Fournisseurs et autres dettes		3 637 911	1 746 856
* Résorption subventions		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		5 377 439	2 692 130
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		- 1 300 647	- 334 357
Encaissements / cessions d'immob.corpor.et incorpor.			
Décassements / acquisition d'immobilisations financières		20 454	- 39 695
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 1 280 193	- 374 052
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes payés		- 679 678	- 595 636
Encaissements provenant des opérations sur le capital		- 111 343	- 351 084
Encaissement provenant des opérations sur les placements		- 2 020 757	- 660 797
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-2 811 777	-1 607 517
Variation de trésorerie		1 285 468	710 561
Trésorerie au début de l'exercice		5 504 798	4 794 237
Trésorerie à la fin de l'exercice		6 790 266	5 504 798

ÉTAT DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

DÉSIGNATION	31/12/2018	31/12/2017
Revenus	9 566 921	7 503 806
Production	9 566 921	7 503 806
Achats consommés	- 5 603 338	- 3761 474
Autres charges externes	-631 245	- 660 641
Valeur ajoutée brute	3 332 337	3 081 692
Charges de personnel	- 1 490 062	- 1 456 697
Impôt et taxes		
EBITDA	1 824 275	1 624 994
Charges financières nettes	- 23 069	- 63 744
Produits de placement	656 345	484 420
Dotations aux amortissements	- 754 453	- 606 224
Dotations aux Provisions	- 115 376	- 119 153
Reprise sur provisions clients		
Autres pertes ordinaires	- 4 158	-
Autres gains ordinaires	56 956	10 196
Impôt sur les sociétés	- 124 734	- 132 140
Éléments extraordinaires	-	0
Résultat de l'exercice	1 533 786	1 198 349

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1-1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société « HEXABYTE » est une société anonyme, qui a pour objet social :

- D'assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type Internet ;
- D'assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels matériels et équipements informatiques.

Et elle peut, généralement, effectuer toutes opérations commerciales, financières industrielles, mobilières ou immobilières et de représentation se rattachant, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

1-2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière.

* *Le bilan* fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* *L'état de résultat* fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

* *L'état de flux de trésorerie* renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ces états.

1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1-4-1 Référentiel d'élaboration des états financiers

Pour l'élaboration de ses états financiers, la société a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

1-4-2 Méthodes comptables pertinentes

Les principales méthodes comptables utilisées par la société « HEXABYTE » sont les suivantes :

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable n°05.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans ces coûts, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les taux d'amortissement se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
Matériel informatique	33%
Matériel de transport	20%
AAI	10%
MMB	10%
Construction	5%

Il est à noter que les dépenses d'aménagements et d'agencements couvrent principalement les différents points de ventes directes de la société. Ces points de ventes font généralement l'objet de contrat de location renouvelable chaque année par tacite reconduction. Vu que notre stratégie est de maintenir notre positionnement géographique, et nous n'avons pas l'intention d'arrêter ces contrats, nous avons opté à un amortissement sur 10 ans.

AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants comportent les frais préliminaires dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs. Les méthodes de classement et de comptabilisation desdits frais sont conformes aux recommandations de la norme comptable n° 10.

MÉTHODE D'ESTIMATION DES PROVISIONS DES COMPTES CLIENTS

Les clients qui font l'objet d'action en justice sont provisionnés à 100%. Pour les clients ordinaires la provision est étudiée au cas par cas.

MÉTHODE D'ESTIMATION DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Sur la base des informations actuellement disponibles, le principe de cut off au niveau des ventes réalisées durant un exercice donnée est appliqué suivant une estimation des charges restant à engager sur les contrats en cours rapportées aux charges d'exploitation de l'année en cours. Ce taux est appliqué sur les ventes des abonnements ADSL de l'année en cours.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils sont constitués exclusivement des revenus de la société provenant des activités qui s'inscrivent dans le cadre de son exploitation centrale ou principale. Notamment les ristournes sur redevances reçues de Tunisie Télécom par rapport aux communications des clients.

Par ailleurs, étant donné qu'une grande partie des abonnements ADSL s'étalent sur deux périodes comptables, la société applique le principe de périodicité sur la base d'une estimation des revenus des périodes non courues suivant le pourcentage des charge restant à engager sur les périodes non courues à la date d'inventaire rapportées aux charges d'exploitation de l'exercice.

1-5. FAITS MARQUANTS

1-5-1 Redressement fiscal

Au cours de l'exercice 2009, la société a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à une taxation d'office en juillet 2012, pour un montant global de 524 Mille Dinars dont 366 Mille Dinars en principal.

La société, n'a pas accepté ce redressement. En effet, la raison de ce redressement est la remise en cause de l'avantage d'un investissement dans une zone de développement régionale. Ainsi, l'affaire est en phase de cassation après gain de cause au niveau de la cours d'appel.

Par ailleurs, et suite à la recommandation du Conseil du Marché Financier "CMF", la société a décidé de provisionner le montant en principal de la taxation soit 366 Mille Dinars.

En date du 20/11/2015, la société a fait l'objet d'une deuxième taxation d'office pour les mêmes motifs que la première couvrant la période 2009-2012 totalisant un montant en principal et intérêt de 654 Mille Dinars. Cette taxation a été annulée par décision du tribunal de première instance de Béja en Février 2017. Cette décision a été confirmée par la cours d'appel

1-6. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

La société n'a pas enregistré des événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2018 qui suscitent une attention particulière.

2. NOTES RELATIVES À L'ACTIF

2-1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le solde net des immobilisations incorporelles s'élève au 31/12/2018 à 108 950 Dinars. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Immobilisations incorporelles	1 044 228	884 228	160 000
Logiciels	1 044 228	884 228	160 000
Logiciels en cours	-	-	-
Moins : Amortissements Incorp	-935 277	-878 853	-56 424
Amortissements Logiciels	-935 277	-878 853	-56 424
Total général	108 950	5 375	103 576

2-2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31/12/2018 à 1 762 300 Dinars contre 1 238 935 Dinars au 31/12/2017. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Immobilisations corporelles	8 534 796	7 394 148	1 140 648
AAI	399 183	392 754	6 429
Constructions	652 949	443 417	209 532
Équipements de bureaux	197 551	189 887	7 664
Matériels de transport	724 967	719 420	5 547
Matériels industriels	10 343	9 882	461
Matériels Informatiques	6 549 802	5 638 787	911 015
Moins : Amortissements corpo	-6 772 495	-6 155 213	-617 282
Amortissements AAI	-263 980	-233 707	-30 273
Amortissements constructions	-221 095	-188 537	-32 558
Amortissements Matériels de Transport	-511 800	-479 522	-32 278
Amortissements Matériels Industriels	-7 935	-6 674	-1 261
Amortissements Matériels informatiques	-5 625 856	-5 121 936	-503 920
Amortissements équipements de bureaux	-141 829	-124 837	-16 992
Provisions immobilisations	0	0	0
Total général	1 762 300	1 238 935	523 365

2-3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières de la société « HEXABYTE » sont essentiellement composées, de titre de participation, pour une valeur de 142 664 Dinars.

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Immobilisations financières	142 664	163 118	-20 454
Titre de participation	102 638	102 638	0
Cautions & dépôts	40 026	60 480	-20 454
Total général	142 664	163 118	-20 454

La société Hexabyte a créé au cours de l'année 2013 une société de commerce de produit informatique et de télécommunication « HexaTrade Company » d'un capital de cent mille dinars dont elle détient 9 999 titres au nominal de 10 dinars chacun.

En 2014, la société Hexabyte s'est installée au Cote d'Ivoire à travers sa filiale HEXABYTE AFRICA.

2-4. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Ce poste se présente au 31/12/2018 un solde nul.

2-5. STOCKS

Cette rubrique présente au 31/12/2018, un solde débiteur net de 648 666 Dinars contre 679 033 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et elle se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Stocks	815 296	807 650	7 646
Stocks	815 296	807 650	7 646
Moins : Provisions Stocks	-166 630	-128 617	-38 013
Provisions stocks	-166 630	-128 617	-38 013
Total général	648 666	679 033	-30 367

2-6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente au 31/12/2018, un solde débiteur net de 3 225 841 Dinars contre 2 224 821 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et elle se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Clients et comptes rattachés	3 765 067	2 691 637	1 073 430
Clients	3 699 267	2 650 837	1 048 430
Clients douteux	65 800	40 800	25 000
Moins : Provisions Clients	-539 226	-466 816	-72 410
Provisions des comptes clients	-539 226	-466 816	-72 410
Total général	3 225 841	2 224 821	1 001 020

Le rapprochement des bases comptables et extracomptables des comptes clients a été clôturé au début de l'exercice 2013. L'écart résiduel entre les deux bases a été intégralement provisionné.

2-7. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants de la société « HEXABYTE » s'élèvent au 31/12/2018, à 1 392 781 Dinars contre 1 895 470 Dinars au 31/12/2017. Ils se présentent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Autres actifs courants	1 424 808	1 927 498	-502 689
Charges constatées d'avances	9 680	40 619	-30 939
Produit à recevoir (*)	382 420	297 223	85 197
Créditeurs divers (**)	418 080	424 640	-6 560
Débiteurs Divers	0	0	0
États impôts et taxes	104 270	58 127	46 143
Fournisseurs avances et acomptes	107 112	927 256	-820 144
Prêt personnels	24 493	29 666	-5 173
TVA	294 368	58 509	235 859
Avances aux Filiales	62 288	62 288	0
Avance aux personnels	22 097	29 170	-7 073
Moins : Provisions AAC	-32 027	-32 027	0
Provisions des comptes tiers	-32 027	-32 027	0
Total général	1 392 781	1 895 470	-502 689

(*) Ce sont principalement des produits de placement bancaires à recevoir

(**) Ce sont les avances payées au titre du redressement fiscal dans l'attente de la décision des instances judiciaires sur l'affaire. Ces avances ont été payées pour profiter en cas d'éventuel jugement contre la société, de l'amnistie des pénalités de retard.

2-8. LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Cette rubrique comporte, au 31/12/2018, un solde de 6 790 266 Dinars contre 5 504 798 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Liquidités et équivalents de liquidités	6 790 266	5 504 798	1 285 468
Banques	486 146	804 713	- 318 567
Caisse	34 494	49 515	- 15 021
CCP	12 587	5 971	6 616
Chèques à encaisser	57 030	81 544	- 24 514
Placements Bon de trésor	6 200 000	4 550 000	1 650 000
Compte de régule	9	12 033	- 12 024
Traites	-	1 022	- 1 022
Total général	6 790 266	5 504 798	1 285 468

3. NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX **PROPRES ET AUX PASSIFS**

3-1. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la société « HEXABYTE » totalisent au 31/12/2018 un montant de 9 363 851 Dinars contre 8 621 086 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme ci-dessous :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Capitaux Propres	7 830 066	7 422 737	407 329
Capital social	2 083 334	2 083 334	0
Autres capitaux propres	2 790 155	3 581 176	-791 021
Réserves légales	208 333	208 333	0
Résultats reportés	2 748 243	1 549 894	1 198 349
Total général	7 830 066	7 422 737	407 329

En effet, le résultat net par action au 31 décembre 2018 passe à 0,736 dt contre 0,575 dt au 31 décembre 2017.

Le tableau des variations des capitaux propres ce détaille comme suit

	Capital social	Réserves Légales	Primes d'émission	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2016	2 083 334	208 333	4 166 670	-234 410	1 131 937	1 013 592	8 369 457
Affectation du Résultat					1 013 592	-1 013 592	0
Résultats de la période						1 198 349	1 198 349
Augmentation du capital							
Dividendes					-595 636		-595 636
Actions propres				-351 084			-351 084
Soldes au 31/12/2017	2 083 334	208 333	4 166 670	-585 494	1 549 894	1 198 349	8 621 086
Affectation du Résultat					1 198 349	-1 198 349	-
Résultats de la période						1 533 786	1 533 786
Augmentation du capital							
Dividendes				-679 678			-679 678
Actions propres				-111 343			-111 343
Soldes au 31/12/2018	2 083 334	208 333	3 486 992	-696 837	2 748 243	1 533 786	9 363 851

3-2. PROVISION POUR RISQUES

Ce poste totalise au 31/12/2018, un montant 365 779 Dinars.

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provisions pour risques & charges	365 779	365 779	-
Total général	365 779	365 779	-

Cette provision représente 100% du risque fiscal notifié par l'administration durant le mois de 06/2012 (avant intérêt et pénalités). En effet, l'AGO du 23/05/2012 a décidé de constituer une provision en couverture du risque fiscal durant les exercices 2012 et 2013.

3-3. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés de la société se composent des dettes locales dont le montant s'élève à 6 224 051 Dinars au 31/12/2018 contre 2 949 016 Dinars au 31/12/2017.

3- 4. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique présente, au 31/12/2018, un solde de 2 251 004 Dinars contre 1 888 128 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se compose des éléments suivants :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Associés	733	-	733
Avances clients	-	-	-
Charges à payer	417 994	353 336	64 658
CNSS	49 144	49 511	- 367
États impôts et taxes	-	2 023	- 2 023
Contribution conjoncturelle 7,5%	-	-	-
Personnels congés à payer	59 944	54 990	4 954
Personnels rémunérations à payer	-	10 747	- 10 747
Produits constatés d'avances (*)	1 723 189	1 417 520	305 669
TVA	-	-	-
Total	2 251 004	1 888 128	362 876

(*) Il correspond au pourcentage des charges restant à engager durant les exercices ultérieurs sur les contrats en cours appliqué au produit de l'exercice.

3-5. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente, au 31/12/2018, un solde nul.

4 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT

DE RÉSULTAT

4-1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisent au 31/12/2018 un montant de 9 566 921 Dinars contre 7 503 806 Dinars au 31/12/2017.

4- 2. LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

Le solde du poste achats d'approvisionnement consommés s'élève, au 31/12/2018, à 5 610 983 Dinars contre 3 010 958 Dinars au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Achats d'approvisionnement consommés	5 610 983	3 010 958	2 600 025
Achats d'approvisionnements	4 628 882	2 531 436	2 097 446
Achats de marchandises	847 417	281 810	565 607
Achats d'études	31 043	75 886	-44 843
Achats consommés	103 641	121 826	-18 185
Total général	5 610 983	3 010 958	2 600 025

4- 3. CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2018, à 1 494 711 Dinars contre 1 456 697 Dinars au 31/12/2017.

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Charges de personnel	1 494 711	1 456 698	38 013
CNSS	2 496	2 465	31
Cotisations sociales	142 625	139 114	3 511
Salaires	1 345 880	1 309 020	36 860
Primes	3 710	6 099	-2 389
Total général	1 494 711	1 456 697	38 014

4- 4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique présente, au 31/12/2018, un solde de 869 830 Dinars contre 725 376 Dinars au 31/12/2017. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dotations aux amortissements et provisions	869 830	725 376	144 454
Dotations aux amortissements corporelles	698 029	555 952	142 077
Dotations aux amortissements incorporelles	56 424	50 271	6 153
Provisions sur immobilisations	0	0	0
Provisions clients	72 410	67 136	5 274
Provisions sur autres actifs courants	4 954	23 659	-18 705
Rep. Provisions sur autres actifs courants	0	0	0
Provisions sur articles en stocks	38 012	28 358	9 654
Total général	869 830	725 376	144 454

4- 5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2018, à 626 596 Dinars contre 660 641 Dinars au 31/12/2017. Il se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Autres charges d'exploitation	626 596	660 641	-34 045
Assurances	17 862	12 688	5 174
Autres frais	843	4 634	-3 791
Charges locatives	209 725	189 103	20 622
Entretiens et réparations	33 074	38 889	-5 815
États impôts et taxes	31 170	73 701	-42 531
Frais de transport & missions	54 545	49 582	4 963
Frais postaux	6 578	19 164	-12 586
Honoraires & commissions	48 321	82 603	-34 282
Publicités	164 860	128 373	36 487
Services bancaires	7 679	20 628	-12 949
Télécommunications	27 376	24 832	2 544
Frais de gestion des placements	7 689	5 196	2 493
Jetons de présence	16 875	11 250	5 625
Total général	626 596	660 641	-34 045

4-6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2018, à 23 069 Dinars contre 63 744 Dinars au 31/12/2017.

4-7. PRODUITS DE PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2018, à 656 345 Dinars contre 484 420 Dinars au 31/12/2017.

4-8. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2018, à 56 956 Dinars.

5- NOTES RELATIVES À L'ÉTAT

DES FLUX DE TRÉSORERIES

DÉSIGNATION	31/12/2018	Observations
Résultat net de l'exercice	1 533 786	
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	784 129	Total dotations aux amortissements et aux provisions
* Variations des :		
- Stocks	- 7 646	Variation du BFR
- Créances	- 1 073 431	Variation du BFR
- Autres Actifs	502 689	Variation du BFR ajusté des frais préliminaires
- Fournisseurs et autres dettes	3 637 911	Variation du BFR
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	5 377 439	
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	- 1 300 647	Variation des investissements ajustés des sorties en VB
Décassements / acquisition d'immobilisations financières	20 454	Variation des cautions données et de la nouvelle participation
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	- 1 280 193	
Dividendes payés	- 679 678	Dividendes distribués en 2018
Encaissements provenant des opérations sur le placement	- 2 020 757	Placements bancaires
Encaissements provenant des opérations sur le capital	- 111 343	Opérations sur le capital- Actions propres
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts	-	Remboursement leasing
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 2 811 777	
Variation de trésorerie	1 285 468	
Trésorerie au début de l'exercice	5 504 798	
Trésorerie à la fin de l'exercice	6 790 266	

6 - NOTES SUR LES PARTIES LIÉES

6-1. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations perçues par le Directeur Général au titre de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	Salaire Brut de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	133 741	21 769
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Paiements en actions		
Total	133 741	21 769

6-2. OPERATIONS AVEC D'AUTRES PARTIES LIÉES

Durant l'exercice 2018, « Hexabyte » n'a pas réalisé un chiffre d'affaires avec la société « E-serve » (le DG de la société « Hexabyte » est un actionnaire au niveau de « E-serve »).

Au 31/12/2017, le solde de la société « E-serve » se présente comme suit :

Libellés	Montant
Solde au 31/12/2017	2 376
Ventes 2018	0
Avoir 2018	0
Reclassement	0
Solde au 31/12/2018	2 376

Opération d'achats auprès de "Hexatrade"

Libellés	Montant
Solde au 31/12/2017	-551 101
Achats 2018	1 507 084
Avoir 2018	0
Paiements 2018	-1 002 862
Solde au 31/12/2018	-46 879

Opération de ventes à "Hexatrade"

Libellés	Montant
Solde au 31/12/2017	0
Ventes 2018	0
Avoir 2018	0
Encaissements 2018	0
Solde au 31/12/2018	0

7 NOTES ENGAGEMENTS HORS BILAN

7-1. CAUTIONS

Les engagements hors bilan recensés par « Hexabyte » au 31 Décembre 2018 se présentent comme suit :

NATURE	31/12/2018	31/12/2017	Variation
CAUTIONS PROVISOIRES	0	0	0
CAUTIONS DÉFINITIVES	6 200	6 200	0
Total	6 200	6 200	0

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIÉTÉ « HEXABYTE »**

**OBJET : RAPPORT GENERAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31
DÉCEMBRE 2018.**

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hexabyte qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 18 204 686 DT et un bénéfice net de 1 533 786 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Contrôle fiscal

La société Hexabyte a fait l'objet de deux contrôles fiscaux. L'élément majeur de ses contrôles est la remise en cause de l'avantage de déduction des bénéfices de l'assiette imposable au titre des investissements réalisés dans des zones de développement régional.

La société Hexabyte n'ayant pas accepté la position de l'administration fiscale, a intenté des actions en justice pour défendre ses intérêts. A ce jour, les jugements rendus sont en faveur de la société. Les affaires contentieuses sont en phase de cassation.

Au 31 décembre 2018, et au vu des jugements prononcés, la société a maintenu les provisions pour risque constituées de l'ordre de 366 Mille Dinars correspondant au montant en principal de la première taxation.

Par ailleurs, la loi n° 2017-8 du 14 février 2017 portant refonte du dispositif des avantages fiscaux entrent en vigueur à compter du 1er avril 2017, a exclu l'activité FSI de l'avantage de développement régional. Toutefois, l'article 20 de la loi susvisée prévoit les que les entreprises réalisant des opérations d'investissement dans les zones de développement régional ayant obtenu une attestation de dépôt de déclaration d'investissement avant le 1er avril 2017 et qui sont entrées en activité effective avant cette date et dont la période de déduction totale ou partielle des revenus ou bénéfices provenant de l'activité n'a pas expiré, continuent à bénéficier de la déduction en question jusqu'à l'expiration de la période qui leur sont impartie conformément aux dispositions du code d'incitation aux investissements.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque fiscal dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions au titre de ce risque comme un point clé dans notre audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Tunis, le 02 Mars 2019

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting

Mr. Wadi TRABELSI



**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIÉTÉ « HEXABYTE »**

OBJET : RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « Hexabyte », et en application de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons relevé les conventions et opérations ci-après indiquées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre directeur général nous a tenus informés des opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 :

- Des opérations d'achats réalisées auprès de la filiale HEXA TRADE détaillées comme suit:

Libellés	Montant
Solde au 31/12/2017	- 551 101
Achats 2018 TTC (1)	1 507 084
Avoir 2018	0
Paiements 2018	-1 002 862
Solde au 31/12/2018	-46 879

- (1) La filiale HEXA TRADE a facturé un montant de 324 641 Dinars à la société Mère Hexabyte au titre de charges communes affectées au prorata du chiffre d'affaires.

- Des opérations de ventes réalisées à la filiale HEXA TRADE détaillées comme suit:

Libellés	Montant
Solde au 31/12/2017	0
Ventes 2018 TTC	0
Avoir 2018	0
Encaissements 2018	0
Solde au 31/12/2018	0

(2) Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

La société Hexabyte a accordé une avance de 130 Mille Dinars à sa Filiale Hexabyte Africa domiciliée au Cote d'Ivoire. Le solde de cette avance est de 62 Mille Dinars au 31/12/2018. Cette avance n'est pas rémunérée.

(3) Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et les engagements envers le Directeur Général tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Unité en Dinars Tunisien

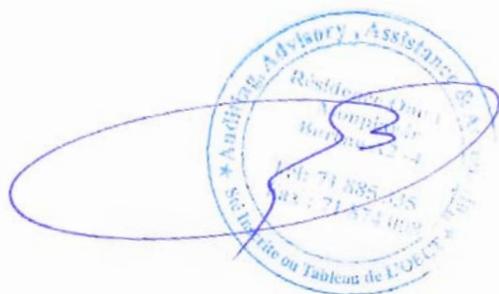
	Salaire Brut de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	133 741	21 769
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions		
Total	133 741	21 769

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 code des sociétés commerciales.

Tunis, le 02 Mars 2019

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting

Mr. Wadi TRABELSI



AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

HexaByte

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

La société HexaByte publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 08 avril 2019. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Wadi TRABELSI.

BILAN ACTIFS

Actifs	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 044 261	886 815
Moins : Amortissements Incorporelles		- 935 311	- 879 471
Immobilisations incorporelles nettes	2-1	108 950	7 344
Immobilisations corporelles		8 522 219	7 387 175
Moins : Amortissements corpo		- 6 784 071	- 6 165 005
Immobilisations corporelles nettes	2-1	1 738 148	1 222 170
Immobilisations financières		40 026	60 480
Moins : Provisions Immobilisations Financières		-	-
Immobilisations financières nettes		40 026	60 480
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 887 125	1 289 994
Autres actifs non courants		-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 887 125	1 289 994
ACTIFS COURANTS			
Stocks		908 080	895 129
Moins : Provisions Stocks		- 349 552	- 128 617
Stocks nets	2-2	558 528	766 511
Clients et comptes rattachés		3 728 816	2 209 872
Moins : Provisions Clients		- 544 456	- 472 046
Clients nets	2-3	3 184 360	1 737 826
Autres actifs courants		1 680 502	2 670 990
Moins : Provisions AAC		- 32 027	- 32 027
Autres actifs courants nets	2-4	1 648 474	2 638 963
Placements et autres actifs financiers		4 133 217	2 112 460
Liquidités et équivalents de liquidités		6 936 368	5 652 305
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		16 460 946	12 908 065
TOTAL DES ACTIFS		18 348 073	14 198 062

BILAN PASSIFS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		2 083 334	2 083 334
Autres capitaux propres		2 790 094	3 522 647
Réserves légales		210 045	210 045
Résultats reportés		2 726 259	1 568 074
Écart de conversion		- 2 717	- 5 110
Réserves minoritaires		3 389	5 782
Total des capitaux propres avant résultat		7 810 404	7 384 773
Résultat des Intérêts minoritaires		- 37 051	- 2 397
Résultat de l'exercice		1 340 297	1 106 840
Total des capitaux propres avant affectation	3-1	9 113 650	8 489 216
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers	3-2	216 265	216 265
Provisions		365 779	365 779
Total des passifs non courants		582 044	582 044
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3-3	6 206 784	2 425 647
Autres passifs courants	3-4	2 445 594	2 701 155
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Total des passifs courants		8 652 378	5 126 802
Total des passifs		9 234 423	5 708 846
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		18 348 073	14 198 062

ÉTAT DE RÉSULTAT

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	4-1		
Revenus		9 302 295	7 365 398
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		9 302 295	7 365 398
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variations stocks produits finis et encours		-82 493	-791 263
Achats d'approvisionnements consommés	4-2	- 5 558 549	-2 877 196
Charges de personnel	4-3	- 1 196 052	-1 420 322
Dotations aux amortissements et provisions	4-4	- 1 053 951	- 735 787
Autres charges d'exploitation	4-5	- 646 297	- 735 322
Total des charges d'exploitation		- 8 537 343	- 6 559 889
Résultat d'exploitation		764 953	805 509
Charges financières nettes	4-6	- 23 069	- 63 744
Produits de placements	4-7	656 911	485 522
Autres gains ordinaires	4-8	56 956	10 196
Autres pertes ordinaires		- 4 158	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 451 593	1 237 482
Impôt sur les bénéfices		- 148 347	- 133 040
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 303 246	1 104 443
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		1 303 246	1 104 443
Effets des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		1 303 246	1 104 443

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice		1 303 246	1 104 443
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		968 251	608 039
* Retraitement de charges antérieures			
* Variations des :			
- Stocks		82 493	892 411
- Créances		-963 367	-673 300
- Autres Actifs		1 052 777	-1 204 869
- Fournisseurs et autres dettes		3 113 660	2 091 015
* Résorption subventions		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		5 557 058	2 817 740
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		- 1 275 725	- 410 778
Encaissements / cessions d'immob.corpor.et incorpor.			
Décassements / acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		20 454	- 39 695
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 1 255 271	- 450 473
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes payés		- 679 678	- 595 636
Encaissements provenant des opérations sur le capital		- 111 343	- 351 084
Encaissement provenant des opérations sur les placements		- 2 226 705	-660 797
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		- 3 017 725	- 1 607 517
Variation de trésorerie		1 284 062	759 750
Trésorerie au début de l'exercice		5 652 306	4 892 556
Trésorerie à la fin de l'exercice		6 936 368	5 652 305

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1-1. PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe « HEXABYTE » est composé d'une société mère, « Hexabyte » et de deux sociétés sous contrôle. Compte tenu des pourcentages d'intérêt et de contrôle détenus par « HEXABYTE », les sociétés consolidables se présentent comme suit :

- « **Hexabyte** » : Société mère.
- **Hexatrade** : Société filiale avec une participation directe de 99.99 % du capital.
- **Hexabyte Africa** : Société filiale avec une participation directe de 80 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur de l'internet et des produits dérivés, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que complété par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001.

1-2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de groupe « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière.

* *Le bilan* fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* *L'état de résultat* fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

* *L'état de flux de trésorerie* renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers du Groupe « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ces états.

1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1-4-1 Référentiel d'élaboration des états financiers

Pour l'élaboration de ses états financiers, le Groupe a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

1-4-2 Méthodes comptables pertinentes

Les principales méthodes comptables utilisées par le Groupe « HEXABYTE » sont les suivantes :

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable n°05.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans ces coûts, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les taux d'amortissement se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
Matériel informatique	33%
Matériel de transport	20%
AAI	10%
MMB	10%
Construction	5%

MÉTHODE D'ESTIMATION DES PROVISIONS DES COMPTES CLIENTS

Les clients qui font l'objet d'action en justice sont provisionnés à 100%. Pour les clients ordinaires la provision est étudiée au cas par cas.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils sont constitués exclusivement des revenus du Groupe provenant des activités qui s'inscrivent dans le cadre de son exploitation centrale ou principale.

1-5. FAITS MARQUANTS

1-5-1 Redressement fiscal

Au cours de l'exercice 2009, la société mère a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à une taxation d'office en juillet 2012, pour un montant global de 524 Mille Dinars dont 366 Mille Dinars en principal.

La société mère, n'a pas accepté ce redressement. En effet, la raison de ce redressement est la remise en cause de l'avantage d'un investissement dans une zone de développement régionale. Ainsi, la société est entrain de défendre son dossier devant le tribunal de première instance de Tunis.

Par ailleurs, et suite à la recommandation du Conseil du Marché Financier "CMF", la société a décidé de provisionner le montant en principal de la taxation soit 366 Mille Dinars.

1-6. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

Le Groupe n'a pas enregistré des évènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2018 qui suscitent une attention particulière.

2. NOTES RELATIVES À L'ACTIF

2-1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le solde net des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève au 31/12/2018 à 1 847 098 Dinars. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Immobilisations corporelles & incorporelles	9 566 480	8 266 751	1 299 729
Logiciels	1 044 261	886 815	157 446
AAI	399 183	392 754	6 429
Constructions	652 949	443 417	209 532
Équipements de bureaux	197 551	189 887	7 664
Matériels de transport	724 967	719 420	5 547
Matériels industriels	10 343	9 882	461
Matériels Informatiques	6 537 226	5 624 576	912 650
Moins : Amortissements corpo	- 7 719 382	- 7 035 268	- 684 114
Amortissements Logiciels	- 935 311	- 879 471	55 840
Amortissements AAI	- 263 980	- 233 707	30 273
Amortissements constructions	- 221 095	- 188 537	32 558
Amortissements Matériels de Transport	- 511 800	- 479 522	32 278
Amortissements Matériels Industriels	- 7 935	- 6 674	1 261
Amortissements Matériels informatiques	- 5 637 432	- 5 122 520	514 912
Amortissements équipements de bureaux	- 141 829	- 124 837	16 992
Provisions immobilisations	-	-	-
Total général	1 847 098	1 229 514	617 584

2-2. LES STOCKS

Les stocks nets totalisent, au 31/12/2018, la somme de 558 528 dinars contre 766 511 au 31/12/2017.

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Stocks	908 080	895 129	12 951
Stocks	908 080	895 129	12 951
Moins : Provisions	-349 552	-128 617	-220 935
Provisions stocks	-349 552	-128 617	-220 935
Total général	558 528	766 511	-207 983

2-3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente au 31/12/2018, un solde débiteur net de 3 184 360 Dinars contre 1 737 826 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et elle se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Clients et comptes rattachés	3 728 816	2 209 872	1 518 944
Clients	3 663 016	2 169 072	1 493 944
Clients douteux	65 800	40 800	25 000
Moins : Provisions Clients	-539 226	-472 046	-67 180
Provisions des comptes clients	-544 456	-472 046	-72 410
Total général	3 184 360	1 737 826	1 446 534

2-4. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants du groupe « HEXABYTE » s'élèvent au 31/12/2018, à 1 648 474 Dinars contre 2 638 963 Dinars au 31/12/2017. Ils se présentent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Autres actifs courants	1 680 502	2 670 990	- 990 488
Charges constatées d'avances	9 680	40 619	- 30 939
Produit à recevoir (*)	382 420	297 223	85 197
Créditeurs divers (**)	545 150	417 954	127 196
Débiteurs Divers	-	6 685	- 6 685
États impôts et taxes	178 686	251 819	- 73 133
Fournisseurs avances et acomptes (***)	111 055	1 396 801	- 1 285 746
Prêt personnels	24 493	29 666	- 5 173
TVA	344 633	200 782	143 851
Avance aux personnels	22 097	29 440	- 7 343
Avances Filiales	62 288	-	62 288
Moins : Provisions AAC	- 32 027	- 32 027	-
Provisions des comptes tiers	- 32 027	- 32 027	-
Total général	1 648 474	2 638 963	- 990 489

3. NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET AUX PASSIFS

3-1. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de groupe « HEXABYTE » totalisent au 31/12/2018 un montant de 9 113 650 Dinars contre 8 489 216 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme ci-dessous :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Capitaux Propres	9 113 650	8 489 215	624 435
Capital social	2 083 334	2 083 334	-
Autres capitaux propres	2 790 094	3 522 647	- 732 553
Réserves légales	210 045	210 045	-
Résultats reportés	2 726 259	1 568 074	1 158 185
Écart de conversion	- 2 717	- 5 110	2 393
Réserves Minoritaires	3 389	5 782	- 2 393
Résultat des Intérêts Minoritaires	- 37 051	- 2 397	- 34 654
Résultat du Groupe	1 340 297	1 106 840	233 457
Total général	9 113 650	8 489 216	624 434

3-2. AUTRE PASSIFS FINANCIERS

Au 31/12/2018 le passif financier du groupe se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Autres passifs financiers	216 265	216 265	0
Total général	216 265	216 265	0

Il s'agit du compte courant de l'associé minoritaire au niveau de Hexabyte Africa.

3-3. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés de la société se composent des dettes locales dont le montant s'élève à 6 206 784 Dinars au 31/12/2018 contre 2 425 647 Dinars au 31/12/2017.

3- 4. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique présente, au 31/12/2018, un solde de 2 445 594 Dinars contre 2 701 155 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se compose des éléments suivants :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Associés	733	-	733
Avances clients	-	609 808	- 609 808
Charges à payer	417 994	353 336	64 658
CNSS	59 979	61 882	- 1 903
Contribution conjoncturelle 7,5%	-	-	-
États impôts et taxes		10 471	- 10 471
Personnels congés à payer	59 944	54 990	4 954
Personnels rémunérations à payer	2 497	11 887	- 9 390
Créditeur divers	181 258	144 522	36 736
TVA		36 738	- 36 738
Produits constatés d'avances	1 723 189	1 417 520	305 669
Total	2 445 594	2 701 155	- 255 561

4 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT

DE RÉSULTAT

4-1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisent au 31/12/2018 un montant de 9 302 295 Dinars contre 7 365 398 Dinars au 31/12/2017.

4- 2. LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

Le solde du poste achats d'approvisionnement consommés s'élève, au 31/12/2018, à 5 558 549 Dinars contre 2 877 196 Dinars au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Achats d'approvisionnements consommés	5 558 549	2 877 196	2 681 353
Achats d'approvisionnements	4 628 882	2 679 484	1 949 398
Achats de marchandises	794 983	281 810	513 173
Achats d'études	31 043	75 886	-44 843
Fournitures	103 641	121 826	-18 185
Total général	5 558 549	2 877 196	2 681 353

4- 3. CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2018, à 1 196 052 Dinars contre 1 420 322 Dinars au 31/12/2017. Il se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Charges de personnel	1 196 052	1 420 322	- 224 270
CNSS	2 496	2 465	31
Congés à payer		-	-
Cotisations sociales	142 625	139 114	3 511
Salaires	1 047 221	1 272 644	- 225 423
Primes d'Aid	3 710	6 099	- 2 389
Total général	1 196 052	1 420 322	- 224 270

4- 4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique présente, au 31/12/2018, un solde de 1 053 951 Dinars contre 735 787 Dinars au 31/12/2017. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dotations aux amortissements et provisions	1 053 951	735 787	318 164
Dotations aux amortissements corporelles	699 229	566 363	132 866
Dotations aux amortissements incorporelles	56 424	50 271	6 153
Dotations aux provisions	298 298	119 153	179 145
Résorption Frais IPO	0	0	0
Total général	1 053 951	735 787	318 164

4- 5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2018, à 646 297 Dinars contre 735 322 Dinars au 31/12/2017. Il se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Autres charges d'exploitation	646 297	735 322	- 89 025
Assurances	17 862	12 688	78
Autres frais	843	4 634	- 7 884
Charges locatives	209 725	189 103	- 21 926
Entretiens et réparations	33 074	38 889	- 4 466
États impôts et taxes	41 641	80 183	11 911
Frais de transport & missions	58 080	94 937	5 918
Frais postaux	6 578	19 164	- 1 330
Honoraires & commissions	50 659	85 603	16 716
Publicités	164 860	143 898	55 186
Services bancaires	11 035	24 945	17 403
Télécommunications	27 376	24 832	1 296
Frais de gestion des placements	7 689	5 196	- 11 857
Jetons de présence	16 875	11 250	-
Total général	646 297	735 322	-89 025

4-6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2018, à 23 069 Dinars contre 63 744 Dinars au 31/12/2017. Il se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Charges financières nettes	23 069	63 744	- 40 675
Charges de leasing	-	-	-
Pertes de changes	-	1 330	- 1 330
Pertes de placements	23 069	62 414	- 39 345
Total général	23 069	63 744	- 40 675

4-7. PRODUITS DE PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2018, à 656 911 Dinars contre 485 522 Dinars au 31/12/2017. Il se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Produits de placements	656 911	485 522	171 389
Produits de placements	656 911	485 522	171 389
Total général	656 911	485 522	171 389

4-8. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2018, à 56 956 Dinars contre 10 196 Dinars au 31/12/2017. Il se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Autres gains ordinaires	56 956	10 196	46 760
Plus values de cessions	-	-	-
Autres produits	56 956	10 196	46 760
Autres	-	-	-
Total général	56 956	10 196	46 760

5- NOTES RELATIVES À L'ÉTAT

DES FLUX DE TRÉSORERIES

DÉSIGNATION	31/12/2018	Observations
Résultat net de l'exercice	1 303 246	
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	968 251	Total dotations aux amortissements et aux provisions
* Variations des :		
- Stocks	82 493	Variation du BFR
- Créances	-963 367	Variation du BFR
- Autres Actifs	1 052 777	Variation du BFR ajusté des frais préliminaires
- Fournisseurs et autres dettes	3 113 660	Variation du BFR
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	5 557 058	
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	- 1 257 725	Variation des investissements ajustés des sorties en VB
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières	20 454	Variation des cautions données et de la nouvelle participation
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	- 1 255 271	
Dividendes payés	- 679 678	Dividendes distribués 2016
Encaissements provenant des opérations sur le placement	- 111 343	Placements bancaires
Encaissements provenant des opérations sur le capital	- 2 226 705	Opérations sur le capital- Actions propres
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts	-	Remboursement leasing
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 3 017 725	
Variation de trésorerie	1 284 062	
Trésorerie au début de l'exercice	5 652 306	
Trésorerie à la fin de l'exercice	6 936 368	

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIÉTÉ « HEXABYTE »**

**OBJET : RAPPORT GENERAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2018.**

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers du Groupe Hexabyte qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 18 348 073 DT et un bénéfice net de 1 303 246DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Contrôle fiscal

La société Hexabyte (société mère) a fait l'objet de deux contrôles fiscaux. L'élément majeur de ses contrôles est la remise en cause de l'avantage de déduction des bénéfices de l'assiette imposable au titre des investissements réalisés dans des zones de développement régional.

La société Hexabyte n'ayant pas accepté la position de l'administration fiscale, a intenté des

actions en justice pour défendre ses intérêts. Les affaires contentieuses sont en cassation.

Au 31 décembre 2018, et au vu des jugements prononcés, la société a maintenu les provisions pour risque constituées de l'ordre de 366 Mille Dinars correspondant au montant en principal de la première taxation.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque fiscal dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions au titre de ce risque comme un point clé dans notre audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers du groupe, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable

de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous

déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 2 Mars 2019

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting

Mr. Wadi TRABELSI

